

L'information AGRICOLE

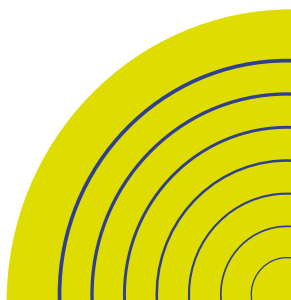
PRINTEMPS 2023

LA FORÊT FRANÇAISE
À L'HEURE
DES TRANSITIONS



Êtes-vous en conformité avec vos obligations conventionnelles ?

Vos partenaires sociaux ont signé un accord national instaurant la mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite pour tous les salariés non-cadres.*



Depuis le 1er juillet 2021, tous vos salariés non-cadres ayant une ancienneté continue d'au moins 12 mois doivent bénéficier d'un Plan d'Épargne Retraite exprimé en points, qui leur offrira un complément de revenu à la retraite.

Le Plan d'Épargne Retraite d'AGRIC A PRÉVOYANCE : une réponse simple et adaptée

Le Plan d'Épargne Retraite en points d'AGRIC A PRÉVOYANCE répond pleinement à vos obligations conventionnelles.

Ce dispositif a fait ses preuves auprès des cadres de votre secteur qu'il équipe depuis de nombreuses années.

**Accord national du 15 septembre 2020 (Production agricole, CUMA)
Accord national du 8 octobre 2020 (ETARF)*

Comment adhérer ?

Remplissez le formulaire en ligne accessible depuis le site groupagric.com ou via le QR Code :



OU

Contactez nos conseillers spécialisés dans votre agence régionale. Pour trouver la vôtre, scannez le QR Code :



ÉDITORIAL

Dominique Jarlier, président de la Fédération nationale des Communes forestières

4 La forêt est notre alliée

ACTUALITÉS

Manifestation du 8 février à Paris

5 « Laissez-nous produire »

Conférence de presse

7 Les chantiers de la FNSEA pour 2023

Transmission/Installation

9 Les propositions de JA pour la loi d'orientation

Réunion de travail

10 Agriculteurs et chasseurs : des relations apaisées

Grand Rendez-vous de la FNSEA

12 Travail : faire concilier les attentes des salariés et des employeurs

16 DOSSIER
LA FORÊT FRANÇAISE À L'HEURE DES TRANSITIONS

Tableau de bord

17 La forêt française a doublé en 170 ans

Institution

19 Les missions de l'ONF renforcées face au changement climatique

Île-de-France

21 Une convention citoyenne sur la forêt et le bois

Filière avicole

22 Le principe interprofessionnel appliqué à la forêt

Collectivités forestières

24 Près de 20 % des forêts sont gérées par les communes

Interview : Anne-Marie Bateau

25 « Nous devons mieux communiquer »

Réchauffement climatique

28 La forêt, une victime mais aussi une solution

Transition agroécologique

30 Agroforesterie : l'urgence d'un plan national pour la haie

Interview : Robert Malfettes

32 Un outil indispensable pour une gestion durable de la forêt

Travaux forestiers

33 Un « maillon faible » en quête de reconnaissance

Filière Bois

34 La scierie française entre fragilité et rebond

Tonnellerie-Merranderie

35 Un secteur d'excellence face à la flambée des prix

Notre-Dame-de-Paris

37 Du chêne dont on fait les cathédrales

FILIÈRES

Coopératives agricoles

38 Une année 2023 incertaine pour la luzerne

Congrès de la FNB

40 La nécessité de pérenniser l'élevage français

Congrès de la FNB

41 Installation des éleveurs : s'adapter aux nouvelles générations

Biocarburants

44 Le bioéthanol : une occasion rêvée pour l'agriculture ?

Conférence de presse

46 Les céréaliers dans l'incertitude pour 2023

Transition agroécologique

47 Le biocontrôle devenu inévitable ?

Interview : Franck Sander

48 « Il revient à l'État de nous trouver une solution »

Interfel

51 La filière fruits et légumes attend son plan de souveraineté

AG UNPT

52 Pommes de terre : des rendements catastrophiques mais de bonnes perspectives pour l'industrie

53 Crise viticole

Arrachage et distillation au menu des discussions

EUROPE-MONDE

Paris Grain Day

54 La sécurité alimentaire otage de la production d'engrais

Focus

55 Vers un renouveau de l'agriculture algérienne ?

Échanges commerciaux

56 Suez : le poulx économique et géopolitique de la planète

Marchés agricoles

57 L'Afrique : terrain de jeu des grandes puissances

CULTURE

Documentaire

58 L'amour vache ou la résilience face au vide

Couverture : © iStock / Northlight Images

L'Information Agricole est édité par la FNSEA,
11 rue de la Baume 75008 Paris, 01 53 83 47 47

Directeur de la publication : Clément Faurax

Rédacteur en chef : Christophe Soulard / **Secrétaire** : Claire Langlois

Publicité : La Baume Médias 01 53 83 47 29 / Mathieu Tournier

Numéro de commission paritaire : 1122 G 82349 / **ISSN** : 0019-994 X

Maquette / impression : Imprimerie Nii, 1 rue Léopold Sédar-Senghor,
14460 Colombelles / Taux de fibres recyclées : 0 % / Certification des fibres :
PEFC / Eutrophisation : Ptot : 0,02 kg/tonne

LA FORÊT EST NOTRE ALLIÉE



Dominique Jarlier

Président de la Fédération nationale
des Communes forestières

Les forêts sont aujourd'hui au cœur des débats. Le réchauffement climatique y est pour quelque chose car ses effets sont malheureusement davantage perceptibles dans celles-ci avec les dépérissements d'espèces et les incendies qui se multiplient. Si la forêt en subit les conséquences, elle est aussi notre alliée face au changement climatique puisqu'elle est une véritable pompe à carbone que nous devons préserver. Nous devons la gérer, protéger sa biodiversité et ses aménités en considérant ses multiples facettes : environnementale, de production et de loisir.

Notre réseau d'experts et d'élus référents prouvent combien les territoires sont déjà engagés dans l'expérimentation de solutions ! L'été 2022 nous a mis face à la réalité et à l'urgence d'agir. Notre Fédération a, alors, intensifié la sensibilisation et l'accompagnement des maires sur la prévention des risques incendies, notamment par l'application de la réglementation des Obligations Légales de Débroussaillage qu'ils doivent assumer.

À travers notre Fédération qui fête cette année, ses 90 ans, nous avons à cœur, d'accompagner les élus, qu'ils soient propriétaires ou non, sur toutes les thématiques forestières, de les former et de défendre les intérêts des Communes forestières.

Les élus, au milieu de ces écosystèmes sont en pleine responsabilité en tant qu'aménageurs du territoire, défenseurs de la biodiversité, prescripteurs de la commande publique. Ils ont aussi un rôle à jouer en tant que médiateur auprès de leurs concitoyens. Les conflits émergeant de la société civile ne pourront être résolus que dans le dialogue et la sensibilisation du grand public à la gestion forestière. Les Communes forestières ont ainsi développé un ensemble d'outils permettant de s'intégrer dans une dynamique globale de médiation. Nous avons mis en place le programme d'éducation à la forêt « Dans 1000 communes, la forêt fait école » afin de confier à des enfants des parcelles de forêt pour qu'ils en comprennent les enjeux, entourés des professionnels qui y travaillent.

Acteurs privilégiés du développement économique, nous valorisons l'utilisation du bois local en circuit-court, par la construction d'un bâtiment public, par l'alimentation d'une chaufferie bois... Les marques de certification collectives comme Bois des Alpes TM, Bois des Territoires du Massif Central TM, Bois des Pyrénées TM et Lignum Corsica ©, qui garantissent une traçabilité des bois et un soutien aux entreprises de la filière, tout en amenant de la valeur ajoutée sur les territoires, ont été initiées dans cette logique.

Le monde agricole est évidemment proche de nos préoccupations. Dans le cadre du projet RENFORT, « Réseau National Forêt et Territoire », mené de 2018 à 2022, les Communes forestières et les Chambres d'agriculture se sont organisées en binômes dans les régions afin d'apporter leurs contributions à l'accompagnement des politiques publiques pour la forêt à travers plusieurs axes, tels que le foncier forestier et les grands équilibres : forêt-gibier et sylvopastoralisme. Le projet aura permis de croiser les pratiques de chacun, de prendre en considération ces deux filières agricole et forestière, très liées de manière structurelle sur les territoires et qui constituent la trame du monde rural, afin d'en déduire des méthodologies transférables sur tous les territoires.

Il nous faut maintenant, réussir, ensemble, le défi de l'adaptation des forêts aux effets du changement climatique, au service de l'intérêt général, pour les générations futures.

« LAISSEZ-NOUS PRODUIRE »

À l'appel de la FNSEA et JA, des milliers d'agriculteurs ont convergé vers Paris pour exprimer leur mécontentement et même leur colère devant l'inertie du Gouvernement face aux nombreuses contraintes qui pèsent sur la profession d'agriculteur.

Conformément aux consignes, les premiers tracteurs ont commencé à converger aux alentours de la Porte de Versailles où les attendait un dispositif de sécurité, armé par la police et la gendarmerie. Puis le long cortège, escorté par les forces de l'ordre, s'est élancé vers les Invalides en remontant la rue de Vaugirard, le boulevard Pasteur, l'avenue de Suffren, l'École militaire puis l'avenue de Lamotte-Picquet. Sur le passage, beaucoup de badauds ont salué ce long serpent de véhicules avec des encouragements appuyés, des prises de photos et de nombreux applaudissements. Les premiers tracteurs sont arrivés à destination vers 10h15 et les derniers vers 11h30.

Au total, ce sont plus de 600 tracteurs et environ 3 000 manifestants qui se sont retrouvés au rond-point du Bleu de France, face à l'Hôtel des Invalides. Le lieu n'a pas été choisi par hasard car c'est ici que repose Napoléon 1^{er}. C'est en effet à l'empereur que l'on doit l'introduction de la betterave en France (qu'il a rapportée de Pologne), à la base du déclenchement du mécontentement des agriculteurs depuis l'interdiction par la Cour de justice de l'Union européenne le 19 janvier dernier, d'utiliser des néonicotinoïdes. « C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase », ont soutenu, tour à tour, Christiane Lambert, présidente de la FNSEA et Damien Greffin, président de la FNSEA Grand bassin parisien.

Besoin de courage politique

Tous les agriculteurs, agricultrices, jeunes et moins jeunes, venus de plus « de 30 départements », a précisé ce dernier, ont exprimé leur « ras-le-bol » des interdictions, des réglementations et des surtranspositions qui pénalisent les exploitations. Ainsi Alain Huchet, producteur de pommes de terre en Normandie et éleveur de 200 vaches allaitantes, s'étonne-t-il que la quasi-totalité de sa production de pommes de terre parte à l'exportation et que les hausses de charges de l'an dernier lui ait fait perdre plus 40 000 euros « uniquement sur troupeau allaitant. Je ne peux pas me permettre ça une année supplémentaire », nous a-t-il confié. « On n'en peut plus de ne plus pouvoir produire des betteraves, des cerises, des pommes de terre, etc. », s'est emporté Jérôme



Despey, secrétaire général de la FNSEA. Comme les autres orateurs, il a harangué les nombreux politiques présents de tous bords (lire encadré) à défendre le savoir-faire agricole français : « Laissez-nous produire », leur a-t-il lancé, très applaudi par les manifestants. Dans le prolongement de ce discours, Christiane Lambert a souligné le besoin de courage dont les politiques devraient avoir besoin pour rectifier le tir. « Faire croire que l'on peut produire sans produits phytopharmaceutiques, sans chimie, c'est une mascarade », a-t-elle affirmé mettant en évidence la contradiction suivante : « La France est le premier pays au monde consommateur de médicaments humains, et il ne faudrait pas que nous trahissions nos plantes et nos animaux malades ? ».

Le soutien des élus

Parmi les politiques de tous bords venus apporter leur soutien, on a pu remarquer notamment la présence de Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France ; de François Baroin, maire de Troyes, de Stéphane Travert actuellement député (Renaissance, Manche) et ancien ministre de l'Agriculture, ainsi que de nombreux maires et conseillers régionaux et départementaux. Quelques députés et sénateurs étaient également présents. Au nom des sénateurs présents, Pierre Cuypers (LR, Seine-et-Marne) a déclaré que « le Sénat est ici pour vous appuyer, pour éviter que le pays ne sombre dans la médiocrité et la dépendance ». « On a besoin de vous garder », a ajouté Xavier Bertrand. « On ne lâchera pas notre soutien aux agriculteurs », a, pour sa part, assuré le député Aurore Bergé, présidente du groupe Renaissance à l'Assemblée nationale.



Manifestation du 8 février à Paris / « Laissez-nous produire »



Indemnisation totale

Ce qu'ont demandé les dirigeants agricoles qui se sont succédé à la tribune¹ c'est que les politiques arrêtent de faire preuve de « naïveté face aux opposants qui détruisent l'agriculture française », selon les mots de Franck Laborde, président de l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM). Un thème repris par Christiane Lambert qui ne veut pas reproduire en agriculture les coups de boutoirs qui ont conduit l'industrie française et le nucléaire à la décroissance.

Ce que Louise Piercourt (JA) appelle « la liquidation organisée des moyens de production ». « Nous manifestons pour avoir le droit de travailler (...) alors même qu'on fout en l'air l'agriculture française », a, pour sa part, invectivé Éric Thirouin, président de l'Association générale des producteurs de blé. Un avis partagé

par Arnaud Rousseau, président de la Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux qui demande de la cohérence aux politiques. « La primauté du politique doit prévaloir », a-t-il insisté. Il faut dire que pendant que les tracteurs se dirigeaient vers les Invalides, une délégation d'agriculteurs, conduite par la FNSEA, a été reçue par le ministre de l'Agriculture. « Le ministre s'est engagé à ce que l'intégralité des pertes sur les betteraves soient prises en charge par l'État, sans franchise et sans plafond. L'indemnisation sera totale », a indiqué Franck Sander, président de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB). « Un rendez-vous très moyen », a estimé de son côté Damien Greffin qui demande que le Gouvernement se réveille pour qu'il « nous redonne vision et perspectives ».

Manifestations parisiennes

La dernière grande manifestation agricole, avec des tracteurs, à Paris remonte au 27 novembre 2019. Environ mille tracteurs avaient alors mené des opérations escargot sur le périphérique. Ils dénonçaient déjà les restrictions dont ils étaient l'objet, notamment à travers les zones de non-traitement (ZNT). Mais ils n'avaient pas pu entrer dans Paris. C'est le jeudi 3 septembre 2015 qu'ils s'étaient retrouvés Place de la Nation pour exprimer leur désarroi face à la chute de leurs revenus et dénoncer les charges, les normes, les contrôles sociaux et environnementaux, la fiscalité... Pas moins de 1 500 tracteurs avaient envahi la capitale. Les agriculteurs ont également manifesté le 14 décembre 2021 devant le Conseil d'État, toujours pour les ZNT. Plusieurs arrestations s'en étaient suivies, sans conséquence. Cette manifestation du 8 février 2023 s'est déroulée dans la bonne humeur, dans une ambiance chaleureuse et détendue. C'est autour de nombreux barbecues, installés sur place, qu'elle s'est terminée.

Christophe Soulard



1. Damien Greffin (FNSEA GBP), Geoffroy d'Evry (UNPT- pommes de terres), François Roch (FNPFruits), Éric Thirouin (AGPB), Philippe Bréhon (Union des endiviers), Louise Piercourt (JA), Franck Laborde (AGPM), Franck Sander (CGB), Arnaud Rousseau (FOP-oléoprotéagineux)

LES CHANTIERS DE LA FNSEA POUR 2023

Lors d'une conférence de presse de rentrée, le 11 janvier, la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert et le secrétaire général, Jérôme Despey ont dressé les grands dossiers que le syndicat majoritaire va suivre tout au long de l'année 2023.

En 2022, à la même date, la FNSEA avait dévoilé ses 30 propositions pour l'élection présidentielle. C'est d'ailleurs cette dernière, avec les législatives qui ont suivi et l'installation du nouveau gouvernement qui ont quelque peu retardé la mise en route pratique de l'assurance récolte issu des réflexions sur le Varenne de l'eau, ont expliqué les deux dirigeants de la FNSEA. En effet, le pool « assurances/réassureurs » et

le guichet unique prévus par la loi ne sont pas encore en place et ne devraient pas l'être avant la fin de l'année. « *Cependant, les outils existent et il était important que les agriculteurs puissent quand même accéder à quelques assurances et au dispositif de la solidarité nationale* », a expliqué, en substance Jérôme Despey. Le dossier est d'autant plus important que les agriculteurs craignent déjà une année 2023 compliquée sur le plan climatique. En effet, les températures très douces que la France connaît depuis quelques semaines entravent le nécessaire repos végétatif hivernal. Déjà les arbres fruitiers et les vignes donnent des signes de reprise. « *Si le froid ne revient pas dans les jours prochains, les températures négatives que l'on connaît généralement en février/mars pourraient être catastrophiques* », a prévenu le secrétaire général de la FNSEA qui a lancé un appel à la mobilisation. « *Souscrivez. Les outils, les moyens sont là* ».



© CS - Actuaagri

« Ouvrir les portes et les fenêtres »

Ce premier chantier de l'assurance-récolte s'articulera avec d'autres. En particulier le Pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles dont le texte est attendu au Parlement au printemps prochain. « C'est le visage de l'agriculture pour les vingt prochaines années qui se décide aujourd'hui », a déclaré Christiane Lambert qui entend profiter de ce texte pour favoriser l'émergence de nouveaux profils agricoles qui « permettront de créer de nouvelles filières à la faveur de projets économiques sécurisés », a-t-elle ajouté. À ce sujet, le prochain rapport d'orientation qui sera présenté lors du congrès de la FNSEA à Angers fin mars abordera le thème du futur de l'agriculture et de l'entrepreneuriat. « Alimentation, démographie, renouvellement, compétitivité, transition... nous voulons ouvrir les portes et les fenêtres à tous les projets », a martelé la présidente sortante de la FNSEA (lire encadré) qui a résumé l'esprit dans lequel le syndicat souhaite que la future loi s'inscrive. De manière concrète, ce sont les Chambres régionales d'agriculture, en lien avec les Directions régionales de l'agriculture et les Conseils régionaux (désormais compétents sur l'installation) qui animeront les débats autour du futur projet de loi.

Inflation alimentaire

La FNSEA portera également son attention sur la consommation et les relations avec la grande distribution, à travers la proposition de loi du député Frédéric Descrozaille (Renaissance, Val-de-Marne) qui entend donner plus de poids aux industriels dans les négociations commerciales. À ce sujet, Christiane Lambert a rappelé que l'inflation alimentaire était aujourd'hui contenue en France : seulement 12,1 %. En comparaison, cette inflation atteint 13,6 % en Italie, 15,3 % en Espagne, 16 % au Royaume-Uni et 20 % en Allemagne. « Quand les agriculteurs demandent 16 % ou 20 % d'augmentation, ils l'obtiennent. Quand en France, ils demandent 10 %, ils n'ont que 5 ou 6 % », a-t-elle expliqué, regrettant que notre pays ait « une culture des prix bas ». Surtout, Christiane Lambert a pointé la contradiction de certains de nos compatriotes qui se plaignent d'une augmentation des prix de l'alimentation, sans bien regarder le reste de leur budget. « L'agriculture est vilipendée alors que les hausses ne représentent que 12 % sur 13 % du budget d'un ménage. L'énergie qui représente 20 % du budget a augmenté de 39 % et les loyers ont augmenté de 31 % en cinq ans », a-t-elle expliqué, appelant de ses vœux à faire preuve de pédagogie sur l'alimentation.

« On ne refait pas le match »

Enfin la FNSEA suit de près d'autres dossiers comme le revenu agricole (« Après deux années de hausse, nous avons retrouvé celui de... 1980 », a remarqué Christiane Lambert), la grippe aviaire (« un traumatisme réel pour les éleveurs. Il existe un réel danger pour la pérennité de la production de volailles en France »¹), la filière biologique « dont la baisse de consommation et de production interroge », et les enjeux sociétaux liés à la transition agroécologique : « Tout le monde veut le saucisson de proximité, mais pas la porcherie de proximité », s'est agacée la présidente du syndicat majoritaire. Pour elle, comme pour le cabinet du ministre de l'Agriculture, une chose est certainement acquise : « On ne refait pas le match du Varenne de l'eau ». Ce qui coupe toute velléité aux organisations non gouvernementales de revenir sur les décisions prises en janvier 2022. Enfin, à plus court terme, la FNSEA organisera le 31 janvier avec JA, les Chambres d'agriculteurs et la Fédération nationale des chasseurs une grande réunion sur le thème de la chasse.

Christophe Soulard

Christiane Lambert passe la main

« Je veux une vie après la FNSEA ». C'est en ces termes que Christiane Lambert a sobrement expliqué aux journalistes sa décision de se mettre en retrait de la FNSEA, tout en conservant ses fonctions de présidente du Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (COPA) où elle a été réélue en septembre dernier. Elle entend être présente auprès de sa famille « qui m'a tant donné, à qui je dois beaucoup et à qui je suis redevable ». Elle souhaite être auprès de son fils et de sa salariée qui vont reprendre l'exploitation familiale. « Mes parents dans le Cantal et mes beaux-parents dans le Maine-et-Loire, ont été présents pour moi. La présence dans la transmission est importante », a-t-elle fait savoir. La présidente de la FNSEA a aussi expliqué avoir vu ses deux prédécesseurs (Jean-Michel Lemétayer et Xavier Beulin) partir bien trop jeunes (62 ans pour le premier et 58 ans pour le second). Elle-même a subi une lourde opération en 2010 « qui m'a laissé 150 points de suture sur le cœur ». En fait, sa décision était prise depuis au moins un an, date à laquelle il avait été décidé que le 77^e congrès de la FNSEA se déroulerait à Angers, à 52 km de Bouillé-Ménard, siège de son exploitation. Arnaud Rousseau, premier vice-président, est à ce jour le seul candidat désigné pour succéder à Christiane Lambert.

1. Attendu au printemps 2023, le vaccin contre la grippe aviaire ne devrait pas être disponible avant de la fin de l'année, voire en 2024.

LES PROPOSITIONS DE JA POUR LA LOI D'ORIENTATION

Le syndicat Jeunes agriculteurs (JA) a dévoilé, le 19 janvier, dans une conférence de presse, les principales propositions qu'il entend pousser lors de l'examen de la future loi d'orientation agricole et d'avenir.



© iStock / Jean-Philippe Wallet

Nul doute que la loi d'orientation agricole qui devrait être finalisée dans le courant du premier semestre 2023 va constituer l'un des dossiers les plus importants pour le syndicat JA. « *L'année 2023 sera l'année du renouvellement des générations et celle des grandes ambitions (...). Le défi est de remplacer 200 000 agriculteurs dans les cinq ans qui viennent* », a indiqué son président Arnaud Gaillot. Pour ce faire, l'organisation agricole a publié deux documents : un livre blanc sur la transmission (lire encadré) et un document de huit pages qui décrit les quatre axes de travail que les jeunes exploitants aimeraient voir figurer dans la loi. En premier lieu, ils entendent « mieux orienter et former des publics plus nombreux », en insistant notamment sur le volet éducatif. « *Il faut sensibiliser de la maternelle au lycée agricole* », a plaidé Jérémie Giroud, vice-président JA en charge de l'installation, « *mais aussi réduire le fossé sociologique qui sépare les citoyens de leur agriculture et promouvoir les métiers de l'agriculture* », a complété Arnaud Gaillot. Dans un deuxième temps, JA souhaite porter l'effort sur l'accompagnement des transmissions « *en mettant un coup de pouce à la Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (Dicaa)* ». En effet, le retour de la Dicaa est très faible sur la grande majorité des départements du territoire, de l'ordre de 20 % selon la MSA. « *L'objectif est, à travers ce dispositif, de raffermir le lien entre cédant et le repreneur* », a insisté le vice-président. La création d'un dispositif fiscal et social incitatif à la transmission des exploitations pourrait aussi faciliter les reprises d'exploitations, suggère JA.

En toute connaissance de cause

Le troisième axe entend « *moderniser l'accompagnement à l'installation et à l'accès au foncier* » car « *il faut remettre le porteur du projet au cœur de l'installation* », a souligné Jérémie Giroud. Concrètement, le syndicat souhaite généraliser, sur l'ensemble

du territoire, les droits à l'essai qui sont aujourd'hui expérimentés dans quelques départements comme la Haute-Savoie, les Côtes d'Armor ou l'Ille-et-Vilaine. L'idée est que les futurs installés puissent mieux appréhender leur rythme de travail, les contraintes quotidiennes et de « *pouvoir faire leur choix en toute connaissance de cause* », a précisé le président JA. Enfin quatrième et dernier thème, les jeunes agriculteurs voudraient que la future LOA leur donne « *les moyens de lutter et de s'adapter face au changement climatique* ». Il s'agit en l'espèce de renforcer « l'engagement collectif pour investir plus que jamais dans la recherche et le développement », de permettre aux jeunes exploitants d'accéder aux « *nouveaux types de végétaux qui sont plus résilients face au climat* » et d'être « *rémunérés pour les pratiques durables comme le stockage carbone* », a précisé Jérémie Giroud. La préparation du prochain Salon de l'Agriculture et le Salon lui-même seront l'occasion pour JA d'appuyer leurs demandes auprès des politiques qu'ils croiseront sur leur stand.

Christophe Soulard

Le Livre blanc des JA

« *Mener une politique ambitieuse de la transmission* ». Tel est le titre du Livre blanc que JA a dévoilé le 19 janvier. Fort de 28 pages, il part du constat que la transmission est « *l'angle mort des politiques agricoles* » que le couple transmission/installation favorise la résilience dans plusieurs domaines : la transition agroécologique ; l'économie et le chômage ; le social et l'humain ; la souveraineté alimentaire. C'est pourquoi, il importe notamment, selon les jeunes agriculteurs, de « *donner une boussole aux cédants* », de « *créer un outil de portage du foncier* » mais aussi de « *créer un environnement fiscal et social incitatif* ».

AGRICULTEURS ET CHASSEURS : DES RELATIONS APAISÉES



© CJS-Actuagri

La FNSEA, Jeunes Agriculteurs (JA), Chambres d'agriculture France (CDA) et la Fédération nationale des chasseurs (FNC) ont organisé le 13 février à Paris une journée de travail et de réflexion commune sur de nombreux sujets, avec l'objectif de renforcer leur collaboration sur le dossier de la préservation de la biodiversité et celui des dégâts de la faune sauvage.

De l'aveu même du président de la Fédération nationale des chasseurs (FNC), Willy Schraen, « l'organisation de cette journée commune n'a pas été facile ». Les tensions qui avaient pu être vives il y a quelques temps entre chasseurs et agriculteurs « sont aujourd'hui apaisées. Le passé, c'est le passé », a affirmé Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, qui invite chacun des acteurs à travailler ensemble. Les deux camps se sont en effet trouvés un ennemi commun : l'écologie radicale qui entend rayer de la carte ces deux activités. Ni l'un ni l'autre n'entendent qu'on mette la nature et l'agriculture sous cloche, s'estimant, à juste titre, tout à fait légitimes pour protéger la bio-

diversité. « C'est un enjeu commun », ont martelé les intervenants. Nombreuses sont les actions menées par les chasseurs et les agriculteurs pour que le petit gibier (alouette des champs, faisan, perdrix, lièvre, etc.) puisse reconquérir leurs habitats traditionnels à travers des programmes comme Agrifaune, ou Symbiose. À ce titre, Hervé Lapie, secrétaire général adjoint de la FNSEA, a plaidé pour un « vrai statut de la haie », c'est-à-dire qu'on puisse avoir la possibilité de les déplacer en fonction des contraintes écologiques et économiques des exploitations. « Si on sanctuarise les haies aujourd'hui, il n'y en aura pas d'autres demain, car on va dissuader les agriculteurs d'en planter », a insisté Jean-Alain Divanac'h, président de la FDSEA du Finistère qui plaide lui aussi pour « éclaircir le statut des haies et sécuriser l'agriculteur sur le plan économique et financier ».

-20 à -30 %

Au cours de cette journée d'échanges, il a naturellement été question de l'accord national passé et validé entre le monde de la chasse et le monde agricole, en particulier les syndicats agricoles (FNSEA, JA, Confédération paysanne et Coordination rurale). Il



© iStock / Jonathan Kemmish

comporte une boîte à outils qui fixe « *un cadrage national large permettant une adaptation locale* », a expliqué Matthieu Salvaudon, directeur du service Dégâts de gibiers à la FNC. « *Quand ça fonctionne dans un département, il ne faut surtout rien changer* », a martelé Florent Leprêtre, président de la FRSEA Centre-Val-de-Loire et responsable chasse-dégâts de gibier à la FNSEA. L'objectif est « *de réduire au niveau national de 20 à 30 % les surfaces agricoles détruites par les sangliers* », en partant de l'année de référence de 2019, a précisé, Laurent Woltz, chef du service juridique de la FNSEA. La boîte à outils se décline notamment par espèces avec des modes d'actions concrets. Ainsi, pour le sanglier, l'utilisation de la chevrotine, le piégeage, le tir à points fixes ou encore les tirs de nuit sont-ils envisagés. Des mesures spécifiques sur l'agrainage dissuasif sont aussi prévues. La procédure d'indemnisation des dégâts a été simplifiée et clarifiée et chacune des parties s'est engagée, au plan départemental et national à suivre la mise en œuvre de cet accord qui sera signé sur le Salon de l'agriculture. « *Quand on travaille ensemble, on réussit* », a résumé Jacky Desbrosses, président de la Fédération des chasseurs de la Marne.

Christophe Soulard

Le problème des territoires non-chassés

La FNC estime que 30 % des zones françaises ne sont pas ou très peu chassées : 21 % des zones ne sont pas du tout chassées et 9 % très peu chassées, notamment par manque de chasseurs. « *Ces zones sont amenées à évoluer dans le mauvais sens* », a expliqué Matthieu Salvaudon de la FNC, notamment en raison de la volonté du gouvernement de sanctuariser certaines zones. Il en est ainsi des 3 087 ha de la Réserve intégrale au cœur du Parc national de forêts (forêt domaniale d'Arc-Châteauvillain) qui va permettre l'observation à long terme des changements globaux liés notamment au changement climatique. Seules les chasses de régulation y seront permises. Ce qui désole les chasseurs et les agriculteurs qui craignent une explosion des populations de nuisibles, parfois incontrôlables comme dans le domaine de Valfanjouse (Drôme). En effet, en mars 2022, des espèces exotiques (cerfs Sika) se sont échappées de cette aire « *sanctuarisée* » avec des risques de contamination avec les espèces naturelles. Il faut aussi compter les dégâts que ces populations animales peuvent causer dans les champs.

TRAVAIL : FAIRE CONCILIER LES ATTENTES DES SALARIÉS ET DES EMPLOYEURS

La FNSEA a organisé, le 15 février, une journée de réflexion à Paris sur le thème de la « Politique de l'emploi en agriculture ». Au-delà des aspects sociaux, juridiques et techniques, il a été question d'attractivité du métier et de concilier les intérêts des employeurs et des salariés.



© iStock / Aleksandar Nakic

Jérôme Volle, vice-président de la FNSEA en charge de l'emploi a bien résumé l'état d'esprit qui a gouverné cette journée d'échanges et de débats sur l'emploi et la formation : « À nous chefs d'exploitation de séduire et de prouver que nous sommes en capacité de faire venir des bras, des compétences et de l'intelligence dans nos fermes ». Car il faut assurer « la viabilité, la vivabilité et la visibilité de notre travail », a renchéri, par vidéo interposée, la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert.

Moins regardants

L'enjeu est d'importance, car à l'image de nombreux autres secteurs d'activité, l'agriculture peine aujourd'hui à recruter. « Il existe une réelle perte de centralité du travail », a indiqué Fabienne Gomant, directrice générale adjointe du pôle Opinion à l'institut de sondage Ifop. En une trentaine d'années, le travail n'est plus devenu l'un des critères fondamentaux d'épanouissement personnel et/ou collectif. S'il était « très important » pour réussir sa vie dans les années 1990 pour 60 % des sondés, ces derniers n'étaient plus que 21 % à le penser en 2022. Ils sont 48 % à considérer qu'ils ne gagnent pas grand-chose à travailler (35 % « équilibré » et 17 % « plutôt gagnant ») contre 25 % il y a trente ans. La motivation au travail tend également à s'amenuiser et les rôles sont maintenant inversés : « C'est au travail de s'adapter à soi et non à soi de s'adapter au travail », a déclaré Fabienne Gomant. Cependant « démotivation ne veut pas dire désimplication dans

la travail », a précisé Romain Bendavid, directeur de l'expertise d'Ifop. Cette implication est d'ailleurs un critère primordial pour les employeurs qui la réclament majoritairement (65 % des sondés) auprès des personnes en CDI. L'exigence se traduit aussi sur le sens de l'initiative et de l'autonomie (46 %) et sur la maîtrise technique. « Mais devant la difficulté à recruter, les chefs d'exploitation sont moins regardants », a expliqué Romain Bendavid. Ils étaient 51 % en 2008. Il faut cependant tenter de concilier « l'attente de souplesse demandée par les jeunes » et « l'attitude de rigueur, voire de rigidité » exprimée par de nombreux employeurs qui deviennent parfois exigeants, a nuancé Fabienne Gomant.

Des bras et des têtes

Il n'en reste pas moins que les attentes des salariés ont changé en moins d'une génération. En 2008, 62 % des Français voulait gagner plus d'argent et 38 % seulement avoir plus de temps libre. Quatorze ans plus tard, les chiffres sont presque inversés. S'ils ont le choix 61 % des Français préfèrent gagner moins d'argent et avoir plus de temps libre. Ils sont 39 % à vouloir gagner plus. Ils souhaitent aussi plus de bien-être au travail, c'est-à-dire avoir un bon équilibre entre vie professionnelle et personnelle (38 % en tête des demandes) mais aussi avoir le sentiment de faire un travail utile (22 %, deuxième demande). Ils sont aussi en quête de reconnaissance dans leur travail et regrettent le peu d'évolution professionnelle offertes dans leur entreprise (51 %). Les employeurs de main d'œuvre que sont les chefs d'exploitation



© iStock / We Ge

doivent intégrer ces nouvelles contraintes. En un mot, il leur faut optimiser leur recrutement étant entendu que le coût de la main d'œuvre en France, tous secteurs confondus, est l'un des plus élevés en Europe. « Il est 8,8€ de l'heure supérieur à la moyenne européenne », a expliqué Antoine Foucher, président de Quintet Conseil. Ce coût atteint en moyenne 37,9€/h en augmentation de 3,3€/h sur les cinq dernières années. Seuls la Belgique (41,6€/h) et les Pays-Bas (38,3€/h) dépassent la France. « On est surtout le cinquième pays le plus cher sur les bas-salaires », a remarqué Antoine Foucher qui a précisé : « Même si on supprimait toutes les charges patronales restantes, nous serions toujours plus chers que les pays de l'Europe du Sud, Espagne, Italie et Portugal ». Ce coût du travail pèse naturellement sur la compétitivité de la Ferme France (lire encadré). Ce qui suppose, selon le président de Quintet Conseil de changer de modèle pour « avoir des bras et des têtes pour nos assiettes », selon l'expression du sociologue François Purseigle. Il reste maintenant à déterminer lequel.

Christophe Soulard

Le coût du travail pèse sur la compétitivité

Certes le coût du travail n'est qu'une des composantes du coût de production dans une exploitation. Il pèse cependant dans le résultat final de la Ferme France. « En vingt ans, notre pays est passé du deuxième rang au cinquième rang des exportateurs mondiaux de produits agricoles », a expliqué Antoine Foucher de Quintet Conseil. « 70 % des pertes de marché s'expliquent par la perte de compétitivité par rapport aux autres pays producteurs. En maraîchage, le coût horaire employeur est de 13,34 € (pour une entreprise de moins de 11 salariés). Il est de 12€ en Allemagne, 10,71€ en Belgique, 9,68€ en Italie, 4,80€ en Pologne et de seulement 0,74€ au Maroc. Pas moins de 28 % de la consommation des légumes et 71% de celle des fruits en France sont importés. Ceci explique en grande partie cela. »



Des intentions d'embauche en progression en 2023 mais qui pourraient être freinées par des difficultés de recrutement toujours importantes

ENQUÊTE ANNUELLE SUR L'EMPLOI AGRICOLE

2022

Avril 2023

Cette 17^{ème} édition de l'enquête annuelle sur l'emploi agricole FNSEA-IFOP a été réalisée du 23 septembre au 3 novembre 2022 auprès de 2 574 exploitants en production agricole. Cette enquête mesure le niveau d'emploi sur l'année écoulée et les perspectives pour l'année suivante.

L'EMPLOI EN 2022



Augmentation du nombre d'embauche en CDI et diminution des embauches en CDD

En 2022, on compte un peu plus de **2 salariés en CDI** par employeur de CDI et **7 salariés en CDD** par employeur de CDD. Entre 2021 et 2022, on observe une hausse du nombre moyen de salariés en CDI par exploitation (+0,1). A l'inverse, le nombre moyen de salariés embauchés en CDD chute (-1,4).

L'emploi permanent

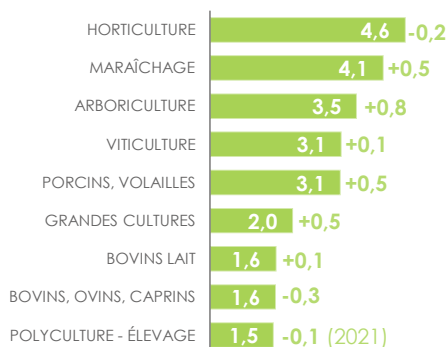
On l'a vu, le nombre de CDI moyen par exploitation en 2022 (2,3) progresse et se situe dans les tendances hautes observées ces dernières années. Ce sont les **filières de cultures spécialisées qui regroupent les effectifs de CDI les plus importants** : plus de 3 CDI employés par exploitation en moyenne.

Ces CDI sont **majoritairement à temps plein** (77%). Dans 31% des exploitations employant des CDI, tout ou partie des salariés en CDI ont **déjà été saisonniers auparavant** (jusqu'à plus de 50% des exploitations dans certaines filières). **Le turn-over des salariés en CDI est augmente légèrement** (+2 pts) et concerne 5% des exploitations.

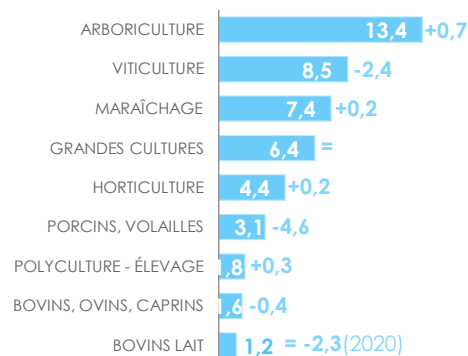
Nombre moyen de salariés employés en CDI et CDD par exploitation



Nombre moyen de salariés employés en CDI par exploitation en 2022



Nombre moyen de salariés employés en CDD par exploitation en 2022



L'emploi saisonnier

En 2022, on compte près de **7 CDD** par employeur de CDD et ce chiffre monte à plus de 8 CDD dans certaines filières de cultures spécialisées (viticulture et arboriculture).

Ces contrats sont généralement de courte durée, en lien avec la saisonnalité, puisque **58% des CDD durent moins d'un mois** (15% durent plus de 3 mois).

LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT EN 2022



Après une année record en 2019 et une amélioration en 2020, la part d'employeur confronté aux difficultés de recrutement repart à la hausse

En 2022, le **34% des employeurs de CDI ont rencontré des difficultés** à recruter en CDI. Après une diminution de 5 points en 2020, cette proportion continue sa **progression en 2022** (+2 pts). Chez les employeurs de CDD, cette proportion est assez stable (-1 pt) et concerne 31% des employeurs de personnes en CDD.

Pour les salariés en CDI, la première difficulté est de **trouver des candidats qui ont les compétences requises** (cf. infographie ci-contre). On observe cependant des **difficultés à recruter en nombre suffisant** qui est, elle, la principale difficulté rencontrée pour les employeurs de CDD.

Quelles étaient les compétences que vous recherchiez pour vos recrutements en CDI?



52% (-14 pts)
Conduite d'engin, utilisation de matériel



39% (+6 pts)
Techniques de base en élevage

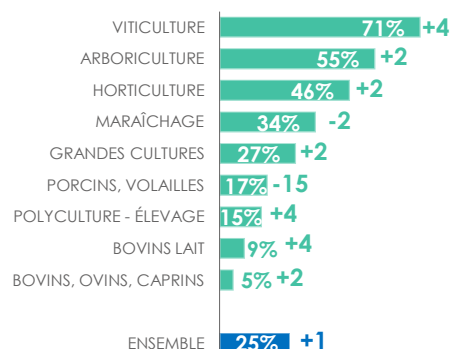


14% (-1 pt)
Conditionnement, transformation des produits

LES INTENTIONS D'EMBAUCHE EN 2023



Pensez-vous réaliser une ou des embauche(s) en 2023 ? (% oui)



Les intentions d'embauche continuent leur progression en 2023

En 2023, **1/4 des exploitants envisagent de réaliser au moins une embauche**, c'est 1 point de plus que l'année précédente. Ce chiffre est plus important dans les filières de cultures spécialisées (entre 34 et 71% d'exploitants) mais on note une progression importante dans les filières d'élevage (hormis porc/volaille).

Les exploitants qui souhaitent recruter en CDI sont **principalement motivés par l'allègement de leur charge de travail** (68%) et le développement de la production (24%).

Deux types de poste se dégagent pour les intentions de recrutement en CDI : **agent de culture/élevage et conducteur d'engin agricole/tracteuriste**.

Ces embauches en CDI **concernent de plus en plus des postes d'ouvriers qualifiés** (37%, +3 pts) et **ouvriers exécutants** (47%, +2 pts). Les **exigences en termes de qualification semblent augmenter** cette année. Ces mêmes constats sont valables pour les recrutements en CDD.

Ce sont principalement les ETA qui sont sollicités, puis les services de remplacement et les groupements d'employeurs.

Le réseau personnel et professionnel demeurent les principales voies de recrutement

Plus de 7 employeurs sur 10 recrutent leurs salariés via des proches, amis ou salariés. Les relations professionnelles arrivent ensuite (39%) et Pôle Emploi (14%).

Le recours à la prestation de service repart à la hausse

En 2023, **près d'un exploitant sur 10 envisage d'accueillir au moins un apprenti** ou contrat de professionnalisation.

Pour pallier les difficultés de recrutement notamment, **55% des exploitants envisagent de recourir à un prestataire de service ou à de l'emploi partagé** pour éviter un recrutement en direct. Après une longue érosion (59% en 2016 et 50% en 2021), cette proportion est en progression de 3 points par rapport à l'année dernière.

Le recours aux heures supplémentaires pour les salariés en CDI est généralisé

puisque 2/3 des employeurs de CDI y ont recours. C'est d'autant plus le cas en cultures spécialisées où les difficultés de recrutement sont plus marquées (jusqu'à près de 80% des employeurs y ont alors recours).

Le recours aux heures supplémentaires est stable (+1 pt) après une chute (-7 pts) entre 2021 et 2022 durant la crise économique et sanitaire.

DOSSIER

LA FORÊT FRANÇAISE À L'HEURE DES TRANSITIONS



LA FORÊT FRANÇAISE A DOUBLÉ EN 170 ANS

Contrairement à une idée reçue, la superficie forestière française progresse tous les ans et elle est majoritairement feuillue. Elle atteint actuellement 17,1 millions d'hectares.

Combustible, constructions, chantiers navals et militaires, l'exploitation de la forêt n'a connu aucun répit depuis le Moyen Âge jusqu'à la moitié du XIX^e siècle. Conséquence : les surfaces forestières n'ont cessé de se réduire pour atteindre un plancher de 8,5 millions d'hectares (Mha) en 1850. Depuis, la mise en place du Code forestier en 1827, la montée en puissance du charbon comme source d'énergie et l'utilisation massive du béton, ont inversé cette tendance séculaire. Si bien que la forêt française a doublé en 170 ans pour atteindre 17,1 Mha en 2020, retrouvant son étendue du Moyen Âge (contre 27 Mha pour la SAU). Elle couvre désormais près de 31 % du territoire métropolitain et continue de s'accroître à un rythme moyen de 85 000 hectares par an. Si bien qu'en 30 ans depuis 1990, la forêt française en métropole a progressé de près de 1,5 Mha.

Quatrième rang en Europe

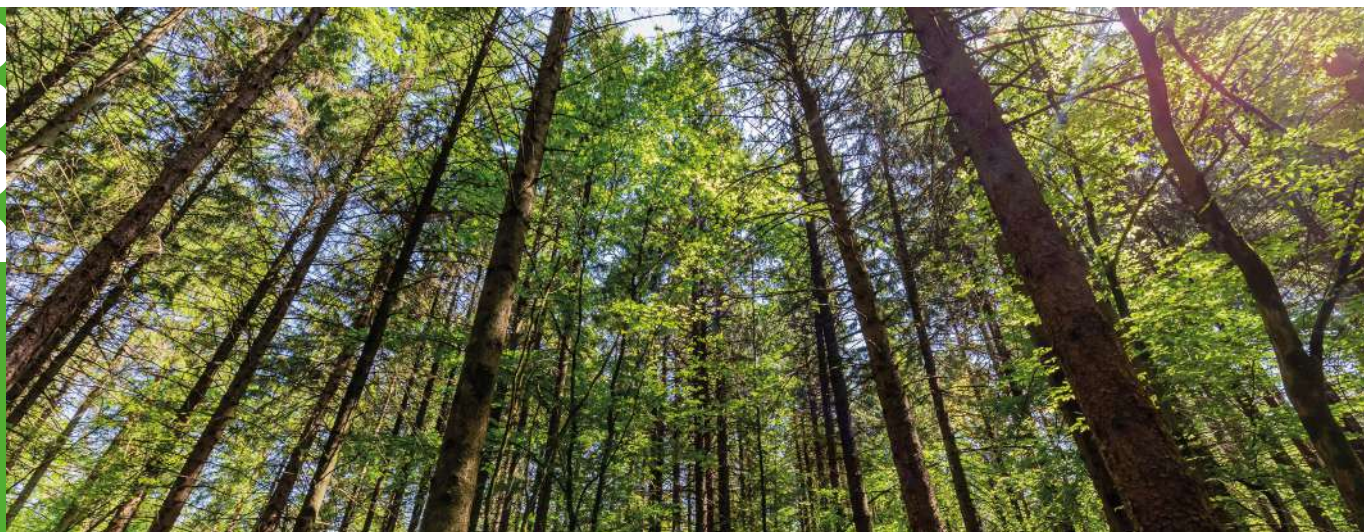
La France possède la quatrième surface forestière de l'Europe. Avec 11 % des superficies, elle arrive après la Suède (18 %), la Finlande (14 %) et l'Espagne (12 %), mais devant l'Allemagne (7,5 %). En revanche, elle détient la première forêt de feuillus. En termes de production, c'est l'Allemagne qui prend la première place avec 15 % des bois récoltés, juste devant la Suède (15 % également) et la Finlande (13 %). La France arrive ici aussi en 4^e position avec 90,8 millions de m³ juste devant la Pologne. Sa part dans la récolte de bois communautaire était de 10 % en 2019 contre 20 % en 1992. La récolte de bois comprend à la fois le bois d'œuvre destiné au sciage, le bois d'industrie utilisé pour la fabrication de pâte à papier et de panneaux de bois et le bois de chauffage. Selon Graph Agri 2022, les conifères représentent 69 % de la récolte communautaire, dont 19 % proviennent de Suède, 16 % d'Allemagne et 14 % de Finlande. La France, quant à elle, est la première pour la récolte de feuillus (19 %), loin devant l'Allemagne (13 %) et la Finlande (9 %). Surtout grâce au chêne, « la pépite de la forêt française », selon Albert Maillet, directeur forêts et risques naturels à l'Office national des forêts. / **Michel Bourdoncle**

Majoritairement feuillue

Cette extension s'est particulièrement concrétisée sur le grand arc méditerranéen et la Corse, en Bretagne et en Pays de la Loire où elle est souvent le fruit de la déprise agricole, selon le Centre national de la propriété forestière (CNPFP). L'expansion a été moindre dans les régions traditionnellement forestières, comme le Nord-Est et le massif des Landes. Les trois quarts de la forêt française appartiennent à des propriétaires forestiers privés. Ils possèdent 12 Mha, soit 75 % de la forêt française. Le solde relève de la forêt publique partagé entre l'État (1,7 Mha de forêts domaniales) d'une part et les communes, collectivités locales et établissements publics (2,9 Mha) d'autre part. À noter que la part de la forêt privée est nettement majoritaire (à 90 %) en Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, le Grand-Est étant la seule région où la forêt privée est minoritaire. Contrairement aux idées reçues, la forêt française est majoritairement feuillue. Les peuplements de ces essences occupent plus de 70 % des superficies forestières. Il s'agit essentiellement du chêne (pédonculé, pubescent, sessile, et vert), du hêtre, du châtaignier, du frêne et du charme. Mais l'Inventaire forestier national recense 142 espèces, une diversité qui s'explique par la variété des climats sur notre territoire. A contrario, moins de 30 % des superficies forestières sont occupées par des résineux essentiellement pins maritimes, pin sylvestre, sapins, épicéas, douglas.

4 410 euros/ha

Selon la FNSafer, le prix moyen à l'hectare des forêts a atteint 4 410 euros en 2021, en augmentation de 2,8 % sur l'année précédente. Son prix ne cesse de progresser, + 40 % en dix ans selon le Comité des forêts. Mais cette moyenne cache de fortes disparités, entre les forêts du Nord Bassin parisien qui atteignent 6 940 euros/ha et celles du Sud-Ouest et du Massif central par exemple qui sont moins bien valorisées à 3 130 et 2 670 euros/ha en moyenne. La forêt suscite un intérêt croissant dans la société et les investisseurs sont de plus en plus nombreux sur ce marché qui demeure étroit. Ainsi les transactions ont progressé de 21,8 % entre 2020 et 2021 et les surfaces échangées de 14,6 %. Le Comité des forêts estime pour sa part que 75 000 à 80 000 hectares changent de main chaque année. Le plus grand nombre de transactions s'effectue sur de petites parcelles, celles sur les domaines forestiers de plus de 100 hectares n'atteignent qu'une centaine.



La forêt d'Argonne.

© iStock / Philippe Paternolli

Les services de la forêt

Par sa diversité, la forêt française recèle un nombre impressionnant d'espèces de faune et de flore. Selon le CNPF, elle détient 72 % de la flore métropolitaine. Si son rôle pour la conservation de la biodiversité est incontournable, il est stratégique en matière de stockage du carbone pour atteindre la neutralité en 2050. En effet, l'écosystème forestier séquestre le carbone par la photosynthèse, le bois le stocke et son utilisation en substitution des énergies fossiles ou des matériaux énergivores concourt également à la réduction de l'empreinte carbone. En chiffres, la forêt française capte 17 % des émissions annuelles de carbone dans les feuilles, le tronc et les racines, soit 88 millions de tonnes de CO₂/an. L'utilisation des produits du bois permet d'éviter les

émissions de 42 Mt CO₂. Ainsi le bilan annuel de stockage et de substitution de la filière est de 130 Mt CO₂. Au total, la forêt et le bois atténuent 28 % des émissions de CO₂ annuelles nationales.

En outre, par ses qualités naturelles et l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires, la forêt régule le cycle hydrique et purifie l'eau. En forêt, les eaux ont une bien plus faible teneur en nitrates et la richesse en matière organique augmente la capacité de rétention de l'eau. Sans parler des racines qui jouent un rôle dans l'épuration de l'eau polluée.

Enfin, la forêt joue un rôle sociétal fondamental. Elle accueille le public en quête de détente et d'activités récréatives. L'ONF estime à 700 millions le nombre de visites chaque année dans les forêts publiques françaises.

Michel Bourdoncle

Plus de de 70 000 hectares détruits en 2022 par les incendies

En 2022, plus de 70 000 hectares de forêts ont été détruits par les incendies. C'est beaucoup plus que les années précédentes au cours desquelles les feux ont dévasté en moyenne entre 5 et 20 000 hectares par an. 2022 est à comparer à 2003 qui a vu 75 000 hectares disparaître en fumée. La saison 2022 est hors norme : sur ce demi-siècle l'année 2003 a été la plus chaude, 1976 la plus sèche, mais 2022 est la seule année à cumuler le second record de chaleur et le

second record de sécheresse. Cela explique l'importance des surfaces détruites, ainsi que leur répartition géographique que traduit une extension progressive du risque à l'ensemble du territoire, du fait du changement climatique. 30 000 hectares ont été dévastés en Gironde, contre près de 16 000 hectares dans l'arc méditerranéen. Sur les cinq dernières années, de 2018 à 2022, les superficies brûlées se sont établies en moyenne à 9 000 hectares par an.

Évolution des surfaces forestières / en milliers d'hectares

	1990	2000	2010	2020
Forêts	15 639	16 348	16 605	17 090
Bosquets, haies...	2 045	1 876	1 735	1 435
TOTAL SOLS BOISÉS	17 684	18 223	18 340	18 525

Source : Graph'Agri 2022

LES MISSIONS DE L'ONF RENFORCÉES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Avec le changement climatique les missions confiées par l'État à l'Office national des forêts (ONF) ont été renforcées. La gestion durable des forêts reste le maître mot. L'Office va devoir adapter les essences au réchauffement des températures. À côté de la production de bois, il faut également préserver l'environnement et la biodiversité pour que la forêt demeure un puits de carbone. Concilier ces enjeux, tout en faisant œuvre de pédagogie auprès d'un public de plus en plus nombreux à apprécier sa forêt, mais inquiet devant les modifications du paysage, tel est le défi de l'ONF pour les prochaines décennies.



© iStock / Gilles Paire

L'Office national des forêts s'occupe de la gestion du quart de la forêt française, les forêts domaniales et communales, soit plus de 10 millions d'hectares, 4,6 en métropole et 6 en outre-mer, essentiellement en Guyane. La première de ses missions est d'établir des plans de gestion, respectant le code forestier pour les forêts publiques. C'est-à-dire un aménagement des travaux et des coupes de bois à échéance de 15/20 ans, entrecoupés de diagnostics réguliers. Une gestion rendue de plus en plus délicate avec le changement climatique. 5 à 20 % des bois dépérissent notamment dans l'est de la France. Un tiers de la forêt est considérée comme vulnérable. D'ici 2070, sur la moitié du territoire, des essences comme le chêne ou l'épicéa sortiront de leur zone de confort. La forêt de châtaigniers de Montmorency pourrait même disparaître à cause de la maladie de l'encre.

Nouvelles essences

Pour conserver à la forêt sa fonction de puits de carbone, l'ONF va multiplier les reboisements, en diversifiant les essences, afin de trouver celles qui sont le plus résilientes, avec toute l'incertitude inhérente au temps long des cycles de la sylviculture. « *Il faut anticiper, mais avec prudence, pour obtenir une forêt mosaïque* », explique Jean-Yves Caullet, président de l'ONF. Ce sont des milliers d'hectares qu'il faut régénérer, en favorisant des essences à tempérament méditerranéen. Les reboisements concerneront aussi bien les résineux que les feuillus. Le hêtre, l'épicéa, le frêne, sont menacés. Le chêne pubescent, le pin maritime, le cèdre de l'Atlas, le pin d'Alep pourraient migrer vers le nord. Alors qu'au-

paravant la régénération était naturelle, il va falloir maintenant repartir sur de nouvelles essences, chacune avec son écosystème, son cortège d'insectes et de micro-organismes associés, et vérifier si la greffe prend bien. « *On passe d'une gestion courante à une gestion dans l'incertitude pour choisir les essences adaptées à un horizon de cinquante ans* » affirme Olivier Rousset, directeur général adjoint de l'Office. Ces choix se font en concertation avec les territoires. Les élus des communes forestières veulent participer bien sûr à l'évolution de leurs massifs. Quant au grand public, il est inquiet, réticent parfois aux changements de ses paysages forestiers habituels. Les forêts françaises accueillent 700 millions de visites chaque année sur 18 000 km de sentiers pédestres. Des comités de massifs sont donc constitués où sont représentés par des élus, associations et représentants de la société civile. C'est dans ces instances que l'ONF va expliquer sa politique et échanger sur les plans de gestion.

Protection de la biodiversité

À côté de cette gestion durable, l'ONF complète ses missions avec des actions dédiées directement à la préservation de la nature et de la biodiversité. Près de 40 % de la forêt domaniale est en zone Natura 2000, classement européen où les habitats naturels sont préservés. 246 réserves biologiques, dirigées ou intégrales, réparties sur le territoire, protègent des milieux forestiers remarquables. Les réserves dirigées concernent des landes ou des tourbières, où l'ONF applique une gestion particulière. Les réserves biologiques intégrales, soustraites à la sylviculture, sont riches ■■■



© iStock / Casarsa Guru

d'une biodiversité particulière liée aux bois morts. Ces réserves biologiques couvrent plus de 50 000 hectares en métropole et 60 000 en Guyane.

C'est l'ONF également qui a en charge « la restauration des terrains de montagne » depuis les défrichements du 19^e siècle. Il s'agit de maintenir la forêt sur des pentes abruptes pour prévenir les éboulements et les glissements de terrain. Sur le littoral atlantique l'Office s'occupe de la gestion des dunes, menacées par l'érosion et le « *trait de côte* » et renforce les moyens de défense contre les incendies (débroussaillage, coupes claires, etc.). Avec l'Inrae, l'ONF travaille à la conservation des ressources génétiques forestières grâce à un « *verger à graines* », pour obtenir les arbres les plus susceptibles de s'adapter au changement climatique.

Développer les utilisations du bois

La lutte contre le réchauffement climatique, qui passe par le stockage du carbone, ne se limite pas à la sylviculture proprement dite. Le bois utilisé pour la construction ou l'ameublement est également un « piège » à carbone. D'où l'intérêt de développer l'utilisation de ce matériau dans la construction et de le substituer aux énergies fossiles pour le chauffage. L'ONF vend chaque année cinq millions de mètres cubes de bois, 40 % de la consommation française. Or, avec ses 2 000 ouvriers forestiers, l'office a acquis un savoir-faire en matière de mobilisation des bois, c'est-à-dire la coupe et la mise à disposition en fonction des différentes qualités, bois d'œuvre (parquet et tonnellerie), bois d'industrie (panneau de bois) ou bois énergie. Ce respect de la hiérarchie des usages est important car il permet de mieux valoriser les bois. C'est un maillon crucial de la filière bois au moment où les entreprises de travaux forestiers (ETF) se fragilisent. Sur ce marché concurrentiel le rôle de l'ONF est d'accompagner ces ETF.

Désormais les ventes se font par contractualisation. L'ONF est donneur d'ordre. C'est lui qui fait le tri des bois et les oriente selon les usages. C'est lui qui choisit le moment des coupes, pour éviter

les dégradations des sols. C'est l'ONF, qui dès 2015, a appliqué l'accord chêne, pour garantir aux scieries françaises un approvisionnement face à la concurrence chinoise. Désormais, ne sont autorisés à faire des offres d'achat de chênes, que les clients qui s'engagent à valoriser ces arbres sur le territoire européen. Avant d'obtenir ces arbres centenaires majestueux, il faut faire des éclaircies, dont le produit sera destiné au bois-énergie. Un autre élément essentiel à la gestion durable des forêts. Ce sont toutes ces actions que l'Office va devoir expliquer au grand public dans les années à venir.

Jean-Marc Cholet

Le nouveau siège de l'ONF : un immeuble avant-gardiste intégralement en bois

Il y a près d'un an l'Office national des forêts (ONF) a quitté le XII^e arrondissement de Paris, où il était installé depuis 1976 pour rejoindre Maisons-Alfort. Le nouveau siège est implanté au sein du campus arboré de l'École nationale vétérinaire d'Alfort où se trouve également l'Agence nationale de sécurité alimentaire, de l'environnement et du travail (Anses).



© Vincent Lavergne

L'immeuble imaginé par les agences d'architecture VLAU et Atelier WOA est intégralement en bois issus des forêts gérées par l'ONF, de l'ossature du bâtiment jusqu'à la signalétique intérieure en passant par le mobilier intérieur. Sur le plan de la performance énergétique et bioclimatique, il a été conçu en fonction de son orientation nord/sud afin de tirer avantage de son exposition au soleil ou, au contraire, d'en limiter les effets indésirables. L'électricité nécessaire au fonctionnement du bâtiment est en partie fournie par les 650 m² de panneaux photovoltaïques installés sur les toits et les terrasses. Elle permet de couvrir la totalité des besoins en électricité des éclairages et des ascenseurs. Sur cinq étages, le nouveau siège accueille près de 400 personnes qui bénéficient de conditions de travail agréables. La structure bois du bâtiment permet une grande liberté de conception et de création de vastes plateaux aux ambiances chaleureuses. « *Ce bâtiment est une construction organique qui vise à améliorer les conditions de travail des personnes qui l'habitent* », note Vincent Lavergne, dirigeant de VLAU. / **Michel Bourdoncle**

UNE CONVENTION CITOYENNE SUR LA FORÊT ET LE BOIS

À l'initiative de FranceBoisForêt Île-de-France, une convention s'est tenue fin mars avec l'objectif de répondre aux besoins des citoyens

La forêt est un élément majeur pour l'Île-de-France. Elle couvre près du quart (23 %) du territoire francilien. Cette surface est en progression : la forêt a gagné plus de 500 hectares entre 2008 et 2017. Elle fait ainsi partie du paysage du francilien, elle est une source de loisirs (sport, promenade, champignons...) irremplaçable : un Francilien sur deux va en forêt au moins une fois par mois. Elle est aussi une source d'énergie : un habitant sur six de la région Île-de-France utilise du bois de chauffage ; on comptait 120 chaufferies biomasse en 2021 ; 64 % des plaquettes forestières consommées en Île-de-France proviennent de la région. Il est donc nécessaire pour la profession (67 % de la surface des forêts franciliennes est privée) d'engager le dialogue avec la population. Un dialogue d'autant plus nécessaire que la profession est très morcelée : on compte 148 000 propriétaires privés avec une surface moyenne de 1,2 ha, rendant complexe la gestion. De son côté, la forêt publique (32,7 % en surface), se répartit entre les forêts domaniales (82,6 %) gérées par l'Office national des forêts (ONF) et les forêts des collectivités, principalement détenues par la Région par l'intermédiaire d'Île-de-France Nature (10 %). Pour créer ce dialogue, FranceBoisForêt Île-de-France organise, régulièrement depuis 2020, des États généraux de la forêt et du bois. La troisième édition s'est tenue le 21 mars. Elle a été l'occasion de présenter les travaux de la « convention citoyenne pour la forêt et le bois en Île-de-France ». Il s'agissait d'ouvrir le débat autour de la forêt et du bois à l'ensemble de la société civile. Cette convention s'est articulée autour de la question « *Comment la forêt et le bois en Île-de-France peuvent-ils contribuer à répondre aux besoins actuels et futurs des Franciliens ?* ».

Elle a abouti à la rédaction d'un avis citoyen comprenant 26 propositions.

Réserves biologiques intégrales

Le document manifeste l'attachement de la population de la région capitale à sa forêt. La première proposition insiste sur la nécessité de conserver et même augmenter les forêts franciliennes existantes. « *Nous voulons conserver toutes les zones de boisement existantes en Île-de-France et augmenter dans la*



La forêt de Fontainebleau.

© iStock / Javie rGil1000

mesure du possible leur surface. L'objectif est de réduire la pression exercée sur ces forêts et de trouver un équilibre durable dans son exploitation », écrivent les citoyens. Cette première proposition résume l'état d'esprit de la convention et est déclinée dans le reste du document. Aucun secteur de la forêt n'est oublié. Ainsi, ces espaces sont également vus comme des réserves de biodiversité qu'il faut préserver en créant par exemple des réserves biologiques intégrales. Les citoyens proposent aussi d'aider la forêt à s'adapter au changement climatique. Le 2^e volet de la convention s'intéresse à la gestion équilibrée de la ressource forestière. Le document demande l'interdiction des coupes rases en dehors des problèmes sanitaires ou de la lutte contre les incendies. Il s'agit de « *protéger la biodiversité, préserver les sols, réduire le volume de sols tassés, éviter les inondations, permettre l'accroissement forestier, éviter de choquer les citoyens...* ». Par ailleurs, l'utilisation du bois énergie doit être « *mieux contrôlée* ». La convention propose également de soutenir le secteur du bois de construction en créant « *un label bois d'Île-de-France afin de promouvoir et mettre en avant le bois coupé, transformé et commercialisé en Île-de-France* ». Les citoyens souhaitent également « *promouvoir la transition vers des matériaux biosourcés, souvent plus chers, par une prime, qui est un bon moyen d'incitation au changement* ». Enfin, la formation n'est pas oubliée. La convention affirme sa volonté de « *former les professionnels de la construction à la construction en bois* ».

Olivier Masbou

LE PRINCIPLE INTERPROFESSIONNEL APPLIQUÉ À LA FORÊT

FranceBoisForêt est l'interprofession nationale de cette filière. Elle a été créée en 2004, à l'initiative des professionnels et opérateurs du secteur et sous l'égide du ministère de l'Agriculture. Elle réunit 24 organisations professionnelles.

Comme les autres interprofessions, FranceBoisForêt est alimentée par une cotisation volontaire obligatoire (CVO). Ainsi, elle cofinance, aux côtés des professionnels, des actions collectives de promotion, de communication et de valorisation de la forêt française à travers notamment les différents usages du matériau bois. Le champ d'action de l'interprofession est vaste. Elle intervient dans tous les domaines du bois et de la forêt.

Patrimoine

L'interprofession a créé, en partenariat avec quatre ministères dans le cadre d'un partenariat public-privé, une veille économique mutualisée de la filière forêt-bois. Cet outil « inédit » regroupe toutes les données existantes de la filière et réalise des indicateurs clairs et lisibles afin de permettre à chaque opérateur de la filière de comprendre les marchés et leurs évolutions, d'anticiper les tendances et d'agir en conséquence. FranceBoisForêt pilote également un observatoire économique qui produit des notes de conjonctures et des baromètres trimestriels, des études sectorielles et de marché, des notes d'analyses et de prospective... ainsi qu'un ensemble d'indicateurs et chiffres clés.

Autre outil à la disposition de la filière, la « Fondation FranceBoisForêt pour notre Patrimoine ». Placée sous l'égide de la Fondation de France, son objet est de soutenir des projets dont le matériau bois issu de nos forêts est au service des monuments historiques et du patrimoine en général. Créée le 27 novembre 2019, après l'incendie de Notre-Dame-de-Paris, elle a pour vocation de soutenir la restauration du patrimoine bâti accessible au public, ayant un intérêt historique, artistique ou architectural à sauvegarder. Les financements apportés aux programmes de restauration mettent en valeur, d'une part le matériau bois issu des forêts françaises certifiées « gestion durable », et d'autre part les savoir-faire dans le domaine du patrimoine. Chaque année un appel à projets de restauration est lancé et une dotation est répartie en fonction des programmes retenus.



© iStock / Juanmonino

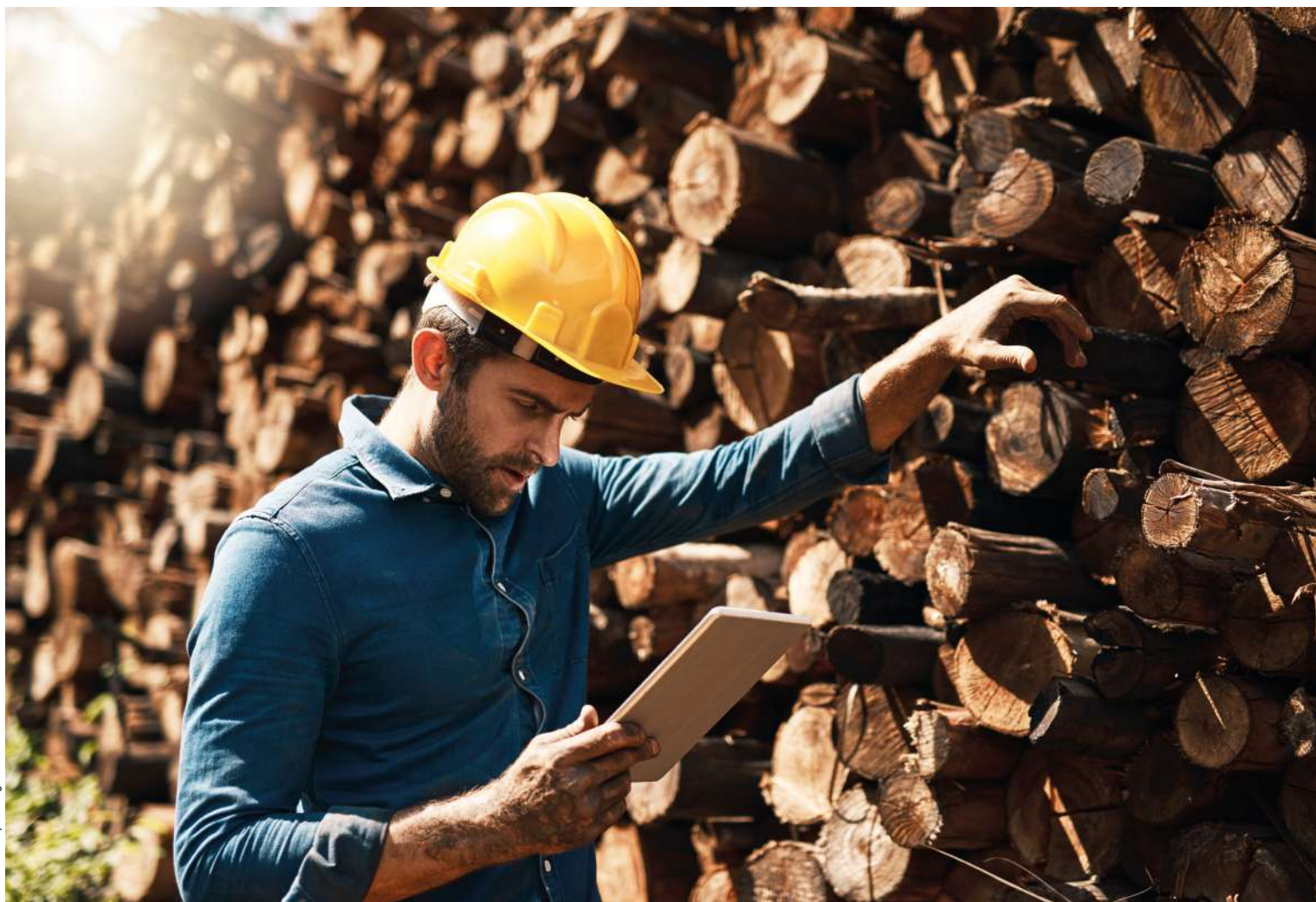
Changement climatique

L'interprofession veut promouvoir une filière économique et écologique, créatrice d'emplois et protectrice de la biodiversité. Cette filière s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale bas carbone (SNBC) dont elle est un acteur majeur. « La filière, consciente de sa responsabilité dans l'atteinte de la neutralité carbone, ne manquera pas ce tournant historique. Elle s'est mobilisée pour répondre à la généralisation des usages du bois en développant l'offre française »¹. Mais la forêt doit également s'adapter au changement climatique, une adaptation qui se fera à un rythme lent. « Disposer de ressources bois dans 50 à 100 ans nécessite des actions aujourd'hui en s'inscrivant dans un cycle long », écrit l'interprofession. Ce développement est d'autant plus indispensable que la demande en bois n'a jamais été aussi forte que ce soit pour la construction, l'énergie, le développement de l'hydrogène vert à base de biomasse forestière, ...

L'interprofession s'est donnée enfin pour mission d'aller à la rencontre des Français afin de « rapprocher les citoyens du bois, de la forêt et de ses multiples fonctions ». Il s'agit de rappeler que la forêt et le bois offrent de nombreux services à la société grâce à la multifonctionnalité de la forêt et aux multiples usages du bois. « Le défi à relever est d'aider le citoyen à mieux saisir les enjeux et les modalités de la sylviculture ainsi que les bénéfices que la société en obtient »¹. La formation est à cet égard un enjeu indispensable. Et aussi l'information des jeunes générations par le biais d'actions pédagogiques. Autant de chantiers de long terme, mais le long terme, c'est justement le pas de temps de la forêt.

Olivier Masbou

1. « Filière Forêt-Bois, enjeux et défis pour la souveraineté nationale », manifeste pour les élections nationales (présidentielle et législatives) de 2022.



© iStock / People Images

24 organisations rassemblées dans FranceBoisForêt

L'interprofession FranceBoisForêt rassemble l'ensemble des organisations professionnelles du secteur. Elle est composée de deux collèges. Le collège production rassemble les propriétaires privés (Fransylva) et publics (l'Office national des forêts et la Fédération nationale des communes forestières de France) ainsi que les Coopératives forestières (UCFF). Siègent également dans ce collège les opérateurs semenciers français intervenant dans le secteur forestier (réunis au sein du Groupement d'intérêt économique « Semences forestières améliorées »), le Syndicat national des pépiniéristes forestiers (SNPF), et les Experts forestiers de France. Le second collège rassemble les entreprises d'exploitation forestière et de transformation du bois. Elles sont représentées par la Fédération nationale du bois (FNB

qui dispose de trois sièges : un représentant de la FNB, un pour la commission palette bois, et un pour la commission exploitation forestière), la Fédération nationale Entrepreneurs des territoires (FNEDT), le Syndicat des industriels français de l'emballage léger en bois (SIEL), le Syndicat de l'emballage industriel et de la logistique associées (SEILA) et l'association Le commerce du bois (L.C.B) qui représente les entreprises françaises du commerce national et international des produits bois. Enfin, de nombreuses organisations sont partenaires de l'interprofession. C'est le cas du Centre national de la propriété forestière (CNPF), de l'Institut géographique national (IGN) ou de l'Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers (ASSFOR).

PRÈS DE 20 % DES FORÊTS SONT GÉRÉES PAR LES COMMUNES

Les communes forestières constituent un maillon important du paysage forestier national. En lien avec l'Office national des forêts (ONF), les maires s'occupent de la coupe, du commerce du bois, du reboisement. Et sont en première ligne dans la lutte contre les incendies.

La France compte environ 15 000 collectivités propriétaires de forêts. Ces forêts communales sont les héritières des « communaux » de l'Ancien Régime qui ont été remis aux communes à la Révolution, lorsque les anciennes forêts royales ou ecclésiastiques, devenues Biens nationaux, ont été remises à l'État. Elles représentent 2,9 millions d'hectares en métropole, soit environ 17 % de la forêt française. Plus de 6 000 communes sont regroupées au sein de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR - 60 % des forêts communales) qui est l'organisation représentative, créée il y a tout juste 100 ans, en 1933. Les maires de ces communes rurales agissent ainsi en tant que propriétaires forestiers et en tant que producteurs de bois. Ainsi, ces élus participent à la politique forestière nationale. La FNCOFOR siège au Conseil supérieur de la forêt et du bois. Cette instance nationale de concertation que l'on surnomme le « parlement de la forêt » participe à la définition, à la coordination, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique forestière nationale.

Faune sauvage

C'est dans le cadre de ce conseil que les communes forestières ont participé à la rédaction du Programme national de la forêt et du bois qui court sur la période 2016-2026. Pour la gestion durable des forêts, la fédération travaille avec l'ONF, qui a reçu du Code forestier, mission d'intervenir sur les forêts communales. Communes et office ont signé une Charte de la forêt communale et un contrat d'objectifs et de performance. Ces deux documents régissent l'ensemble des relations entre les communes et l'ONF. C'est le cas notamment pour la commercialisation des bois et la gestion de la récolte. Ainsi, la commercialisation des bois issus des forêts des collectivités est assurée par l'ONF sur la base des décisions prises chaque année par les collectivités lors de la présentation du programme de coupes. L'Office est également en charge des travaux et services forestiers. Autre sujet commun, la gestion de la faune sauvage, de la chasse et de la pêche. « La faune sauvage, constitue un élément important du patrimoine naturel des espaces forestiers. Elle est gérée dans un souci de préservation de la biodiversité et de recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique,

est-il écrit dans la Charte. Les collectivités et l'ONF coopèrent de manière étroite afin de définir les objectifs de gestion de la faune sauvage dans les forêts des collectivités ».

Incendies de forêts

Autre mission conjointe, et non la moindre, la prévention des incendies de forêts dont l'année 2022 a marqué les acteurs, les habitants et l'ensemble de la population française. « Les incendies de forêt de l'été dernier ont provoqué une prise de conscience générale de l'urgence d'agir mais ce ne sont pas les premiers feux à se déclarer en forêt, ni les seuls risques à prendre en considération », écrit la Fédération. Mise en place dans les années 1980, la stratégie d'attaque massive sur feux naissants a fait ses preuves. Mais l'intensification des incendies ces dernières années impose de renforcer les moyens. « Parmi les plus grands incendies ayant touché la France ces 40 dernières années, trois se sont déclenchés en 2021 et 2022. Il s'agit des premiers incendies de plus de 5 000 ha depuis 2003 », écrivent les sénateurs dans un récent rapport¹. Cette « efficacité de la stratégie de lutte qui a fait de la France un modèle partout en Europe et dans le monde ne suffira pas face à l'émergence de feux hors norme ». La Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) est traitée depuis de nombreuses années par les communes forestières du sud de la France métropolitaine, ce n'est pas forcément le cas des autres régions. Or, avec le réchauffement climatique, les feux se déclarent aujourd'hui dans des zones inhabituelles. Premier enjeu : renforcer le déploiement de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD). Le débroussaillage, obligatoire en zones boisées et à moins de 200 m des habitations, permet de réduire le risque de départ de feux depuis les zones habitées vers la forêt et de mettre en sécurité les personnes et les biens vis-à-vis d'un feu de forêt.

Le 28 octobre dernier, le président de la République a prononcé un discours auprès des acteurs mobilisés l'été 2023 contre les feux de forêts. À cette occasion, il a annoncé une stratégie nouvelle face aux incendies dans le cadre d'un vaste plan de réarmement aérien d'urgence porté à 250 millions d'euros, dont 150 millions d'euros supplémentaires à destination des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Il a également présenté les grands objectifs du chantier national de replantation des forêts qu'il avait appelé de ses vœux durant l'été, avec la plantation d'un milliard d'arbres d'ici 10 ans. Les communes forestières auront un rôle important à jouer.

Olivier Masbou

1. <https://www.senat.fr/notice-rapport/2021/r21-856-notice.html>

« NOUS DEVONS MIEUX COMMUNIQUER »

Anne-Marie Bareau revient longuement sur le rôle du Centre national de la propriété forestière, en matière de gestion de la forêt, de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité et d'appui aux propriétaires forestiers privés.

Quelles sont les missions du Centre national de la propriété forestière ?

Anne-Marie Bareau. Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) est un établissement public en charge du développement et de la gestion des forêts privées. Placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture trois types de missions lui sont confiées. La première est d'orienter la gestion des forêts privées à travers les plans simples de gestion durable auquel tout propriétaire de plus de 25 hectares doit souscrire ou de tout autre document de gestion. La deuxième vise à conseiller et à former les propriétaires forestiers. Ainsi en lien avec l'Institut de recherche et développement (IDF), il réalise des études, des expérimentations sur la forêt et vulgarise les méthodes de sylviculture auprès des propriétaires. La troisième consiste à regrouper la propriété privée qui est très morcelée. À ce titre, il vise à associer les propriétaires dans le cadre d'associations syndicales pour réaliser des dessertes, regrouper les chantiers d'exploitation, mutualiser les coûts des travaux forestiers... Ces missions sont encadrées par un contrat d'objectif et de performance conclu avec le ministère de l'Agriculture. Ce contrat s'appuie sur la capacité d'animation du CNPF en matière de gestion durable des forêts ainsi que sur sa compétence reconnue en matière de recherche et développement, face notamment au défi majeur du changement climatique.

Quelle est la part de la forêt privée dans l'ensemble de la forêt française ?

AMB. Nous sommes 3,5 millions de propriétaires forestiers privés qui détenons 12 millions d'hectares, soit 23 % du territoire et 75 % de la forêt française. Mais cette forêt est extrêmement morcelée. Seuls 50 000 forestiers possèdent plus de 25 hectares et 9 000 plus de 100 hectares. De nombreuses personnes ignorent même qu'elles possèdent quelques hectares et combien. Je connais même des agriculteurs qui ne savent pas qu'ils sont soumis à un plan simple de gestion.



Anne-Marie Bareau

Présidente du Centre national de la propriété forestière

Humilité

Vous subissez les effets du changement climatique à cause des sécheresses répétées, des canicules sur la fragilisation et la croissance des peuplements, le dépérissement des bois à cause des attaques de scolytes. Quelles sont les parades ?

AMB. C'est un vaste sujet sur lequel nous travaillons depuis longtemps au sein d'un service dédié, l'Institut du développement forestier, et en lien avec les instituts scientifiques tel que l'Inrae pour comprendre les effets du changement climatique sur les essences, les habitats, la disponibilité en eau, le stockage du carbone, les sols, la biodiversité... Avec les résultats que nous recueillons, nous développons des outils d'aide à la décision que nous mettons à la disposition des propriétaires, des gestionnaires en matière de reboisement des essences les plus appropriées, de nouvelles techniques de sylviculture... En fait le réchauffement ■■■



© iStock / Sjo

climatique est tellement rapide que nous sommes dans l'incapacité de savoir quelle sera la résilience des peuplements à ce changement. Autre difficulté que nous rencontrons : faut-il remonter des essences plus méridionales vers le nord à cause des fortes chaleurs ? La logique le voudrait. Mais ces nouvelles zones d'implantation peuvent être aussi soumises à de fortes gelées. En la matière, nous devons être très humbles et nous sommes dans l'incapacité de dire si une essence est réellement adaptée aux changements que nous subissons.

Qu'en est-il du label bas carbone dans le domaine forestier ?

AMB. On estime aujourd'hui que la séquestration du carbone par la forêt joue un rôle important dans l'atténuation du changement climatique. Depuis une dizaine d'années, nous avons travaillé sur la mise en place de plusieurs méthodes de reboisement labellisées bas carbone. Nous avons créé également un Service d'utilité forestière carbone C+FOR qui permet d'accompagner des reboisements labellisés et nous quantifions en outre le potentiel de séquestration du carbone. Nous mettons en relation un propriétaire qui veut reboiser avec une entreprise qui veut compenser volontairement ses émissions en finançant des projets carbone chez les propriétaires. Grâce aux sommes obtenues, des propriétaires qui ne seraient pas en mesure de le faire peuvent financer des travaux de reboisement.

Quelles sont vos actions en matière de lutte contre les incendies ?

AMB. Il faut reconnaître que nos actions sont très variables d'une région à l'autre. Nous sommes très mobilisés en Nouvelle Aquitaine et sur le pourtour méditerranéen, en Drôme et Ardèche notamment. Nous y menons des actions de sensibilisation auprès des propriétaires en matière de prévention pour les aménagements à réaliser dans la forêt, la création des pistes, la mise en place de pare-feux, les éclaircies à faire, les embroussailllements à éviter, le nettoyage des lisières. Une fois l'incendie déclaré nous travaillons avec les services de défense contre les incendies et les pompiers pour leur faciliter la tâche.

Et sur les dégâts du gibier ?

AMB. Contrairement aux agriculteurs, les forestiers ne sont pas indemnisés contre les dégâts du gibier, ceux des cerfs et des chevreuils en particulier. Il s'agit d'un sujet très compliqué car les populations ne cessent d'augmenter et les propriétaires hésitent à déclarer les dégâts. Pour les encourager à le faire, nous avons mis en place une plateforme sur laquelle ils peuvent les signaler. Les données que nous recueillons permettent d'informer les chasseurs lors de l'attribution des plans de chasse, de la plus ou moins forte densité des espèces à chasser et les nouveaux boisements beaucoup plus sensibles aux dégradations. Pour améliorer la concertation avec les chasseurs, des comités paritaires régionaux



© iStock / Monkey Business Images

dans lesquels forestiers et chasseurs dialoguent ont été créés afin de mettre en œuvre les actions pour atteindre l'équilibre sylvocynégétique.

Un indice de la biodiversité

La forêt est un formidable réservoir de biodiversité. Les propriétaires forestiers sont-ils mobilisés sur le sujet ?

AMB. C'est un dossier sur lequel le CNPF travaille depuis longtemps. Nous avons développé un indice de biodiversité potentiel (IBP), un outil d'estimation de la biodiversité des peuplements forestiers sur la base de dix facteurs. Nous en sommes très fiers, car il s'agit d'un outil qui fonctionne bien, performant et reconnu. En France, le ministère de l'Environnement reconnaît cet outil comme fiable, et son extension à l'étranger via des projets de R&D montre tout son intérêt.

Le plan de relance décidé par le Gouvernement est-il adapté aux enjeux présents et futurs ?

AMB. Le premier plan de relance lancé en 2021 a très bien fonctionné et a permis le reboisement de 24 400 hectares. Grâce à lui, les peuplements dévastés par les scolytes dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté ont pu être reconstitués avec des conditions favorables. Le deuxième qui a suivi en 2022 a eu moins de succès avec 11 625 hectares replantés. En fait, ces plans s'inscrivent sur des durées trop courtes qui ne sont pas adaptées aux prises de décisions des forestiers qui, entre la décision de coupe, la coupe et les replantations, nécessitent un temps plus long de deux ans voire davantage. En ce moment, le plan forestier France 2030 est en cours de discussion avec les pouvoirs publics. Il y a longtemps que nous n'avons pas eu de périodes aussi favorables pour le reboisement. Reste aujourd'hui à ne pas trop compliquer les conditions d'accès en raison des contraintes liées à des conditions d'éligibilité parfois peu réalistes pour que le prochain plan soit accessible au plus grand nombre et que les décisions de replantation ne soient pas repoussées.

Les Français aiment la forêt et le bois. Mais certains s'offusquent dès que l'on coupe un arbre. Les forestiers ont-ils un message à faire passer auprès du grand public ?

AMB. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un ressenti global et négatif du grand public mais plutôt de méconnaissance des pratiques en forêt. Toutefois certains groupes estiment que les forestiers agissent mal. En revanche, quand on organise des sorties en forêt, nous sommes agréablement surpris par les réactions des visiteurs qui découvrent nos pratiques, notre gestion. Notre difficulté réside sur notre communication souvent trop technique, trop entre nous, et pas suffisamment orientée vers le grand public. Nous réagissons trop souvent par rapport à nos contradicteurs. C'est pourquoi nous devons revoir notre façon de communiquer, intervenir plus en amont, en mettant en avant ce que nous faisons en des termes accessibles au grand public ainsi que les résultats que nous obtenons, en matière de biodiversité par exemple. On peut se poser la question si la mortalité consécutive au changement climatique ne serait pas plus préjudiciable à la forêt qu'une exploitation raisonnée de la forêt.

Nécessaire concertation

Beaucoup de problèmes sont communs avec les agriculteurs. Les forestiers n'auraient-ils pas intérêt à se rapprocher d'eux ?

AMB. Une part de notre financement provient d'une taxe sur le foncier forestier prélevé par les Chambres d'agriculture qui nous la reverse en partie. Nous avons des liens avec le monde agricole pas seulement financiers, notamment en matière de gestion et de valorisation de l'espace forestier. Les actions que nous menons doivent s'inscrire dans une dynamique de synergie et complémentarité. Il y a des actions sur lesquelles nous pourrions échanger et s'enrichir telles que le carbone, l'agroforesterie etc... De la même façon nous pourrions amplifier nos relations avec les collectivités territoriales et les chasseurs avec lesquels nous pourrions mener des actions en faveur des territoires.

Si on fait l'impasse du changement climatique, tous les clignotants de la forêt et du bois sont au vert...

AMB. Si on parle de financement, de politique forestière, de valorisation du bois dont l'utilisation progresse, nous allons dans la bonne direction. Mais nous devons être vigilants sur l'acceptabilité sociale de nos pratiques et améliorer la façon dont nous communiquons sur ce sujet pour mieux les faire appréhender par la société et entendre les attentes.

Propos recueillis par Michel Bourdoncle

LA FORÊT, UNE VICTIME MAIS AUSSI UNE SOLUTION

Incendies, ravageurs, dépérissement... : la forêt est en première ligne du réchauffement climatique. Une politique forestière volontariste voudrait en faire l'un des principaux vecteurs d'atténuation de ses effets mais aussi de captation du carbone.

L'intensité des incendies qui ont émaillé l'année 2022 a résonné comme une nouvelle alerte sur les conséquences du réchauffement climatique pour la forêt française. La superficie brûlée a atteint 62 000 hectares en 2022, soit sept fois plus que la moyenne de ces quinze dernières années, selon les chiffres officiels cités par *Vie Publique*, la revue de la direction de l'information légale et administrative. Les épisodes de chaleur et de sécheresse très intenses qui se sont succédés depuis 2018 ont en outre conduit à un affaiblissement des arbres. Selon l'ONF, plus de 300 000 hectares de forêt dépérissent. Enfin, aux effets directs de la canicule et de la sécheresse s'ajoute l'impact des crises sanitaires induites, notamment la crise liée aux scolytes. L'ONF estime à 50 000 hectares la surface à reconstituer dont un peu moins de la moitié du fait des scolytes. Châtaigniers, frênes et épicéas sont les principales victimes de ce phénomène mais toutes les essences sont concernées par le réchauffement climatique. Les premières touchées sont bien sûr celles qui ont le plus besoin d'eau, comme le hêtre.

Forêt-mosaïque

L'affaiblissement de la forêt est d'autant plus problématique qu'elle constitue elle-même un rempart particulièrement efficace contre le réchauffement climatique. Sa contribution la plus importante sur la durée est sa capacité à stocker le carbone dans le bois. La forêt française capte chaque année 63 millions de tonnes de CO₂, ce qui permet de compenser 20 % des émissions de CO₂. Elle joue également un rôle important dans le cycle de l'eau par l'évapotranspiration des arbres et le filtrage de l'eau. Enfin la forêt rafraîchit l'air, protège la qualité et la rétention des sols contre les inondations, avalanches, etc. « *Le rôle des forêts sur la préservation des ressources en eau en qualité et en quantité est bien documenté* », notait en 2020 le rapport de la députée Anne-Laure Cattelot, missionnée par le gouvernement pour faire des propositions sur le thème de « La forêt et la filière bois à la croisée



© INRAE / LEBOURGEOIS F.

des chemins ». « *Les forêts, par leur couvert, leur structure et leurs sols, contribuent à la régulation des écoulements. Lors d'événements climatiques extrêmes (sécheresse ou précipitations), les forêts ont un effet tampon et atténuent les impacts.* »

Le maintien de la forêt en bonne santé constitue donc un enjeu important pour consolider son rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cela passe par des méthodes de gestion et d'entretien adaptés qui doivent cohabiter avec les fonctions économiques et sociales de la forêt. La préparation des forêts au changement climatique et l'atténuation de ses effets fait ainsi

partie des objectifs affichés de la politique forestière de l'État. L'Office national des forêts (ONF), qui met en œuvre cette politique dans les forêts publiques, a ainsi introduit dans ses méthodes un nouveau concept : « la forêt mosaïque ». Elle vise à renforcer la diversification des essences, par des expérimentations menées dans des îlots d'avenir, et varier les modes de sylviculture, notamment pour prévenir les dégâts causés par les insectes ou champignons pathogènes. Dans son rapport, la députée Anne-Laure Cattelot insistait de son côté sur la prise en compte du changement climatique dans les documents de gestion et l'augmentation des surfaces sous document de gestion. « *La forêt privée reste largement sous équipée en document de gestion : plus de 50 % des surfaces de forêt n'en possèdent pas, ce qui est à relier à la petite taille de très nombreuses propriétés* », indiquait le rapport de M^{me} Cattelot, qui appelait « à la mise à disposition d'outils de diagnostic et à la diffusion de bonnes pratiques ».

Préserver la qualité

Plusieurs initiatives d'ampleur ont été engagées ces dernières années pour lutter contre le dépérissement forestier et la préservation d'écosystèmes menacés par le changement climatique. C'est d'abord le cas du volet forestier du plan France Relance lancé en décembre 2020 auquel les acteurs de la filière forêt-bois ont été associés. Doté de 200 millions d'euros (M€) sur deux ans, il a permis de mener un important travail de renouvellement dans les forêts domaniales. « *586 forêts ont fait l'objet d'opérations mobilisant 8,3 millions de plants pour une surface engagée en renouvellement de 8 500 hectares* », indique un bilan de l'ONF. « *Sur 47 % des surfaces, il s'agit d'anticiper face au risque climatique, notamment en diversifiant les essences. Sur 53 % des surfaces, il s'agit en revanche d'actions curatives de remplacement de peuplement dépérissant, soit pour motif sanitaire (34 % des surfaces), soit du fait de dessèchements climatiques.* »

Dans le prolongement de ce premier plan, l'État s'est à nouveau engagé à soutenir le secteur forêt-bois grâce à une enveloppe



© INRAE / MEURET Michel

de 500 M€ dans le cadre de France 2030 « pour permettre aux acteurs du secteur de relever les défis auxquels ils sont confrontés » et notamment « renforcer la résilience des écosystèmes forestiers ». Pour y parvenir, plusieurs dispositifs exécutés par l'Ademe pour le compte de l'État, ont été mis en place. Ils permettront par exemple d'aider les propriétaires forestiers à préserver et améliorer la qualité et la durabilité de leur peuplements forestiers, à des entreprises d'exploitation forestière ou de sylviculture d'investir dans des équipements plus performants tout en limitant leur impact sur les sols ; ou encore à soutenir les projets des instituts de recherche et centres techniques à développer les stratégies forestières d'atténuation et d'adaptation les plus résilientes.

La forêt française pourra s'appuyer sur d'autres programmes publics pour conforter dans les années qui viennent son rôle pivot dans la lutte contre le réchauffement. La stratégie nationale bas-carbone adoptée pour la première fois en 2015 compte ainsi s'appuyer sur la forêt pour assurer près de 70 % du puits de carbone (soit environ 55 MtCO₂e) permettant de compenser les émissions résiduelles de la France en 2050. La nouvelle version de cette stratégie adoptée en avril 2020 prend le parti d'une exploitation dynamique de la forêt, permettant d'assurer un approvisionnement conséquent en produits bois, ainsi qu'une plus grande résilience du puits forêt-bois face aux aléas du changement climatique. La forêt est aussi au cœur d'un plan national d'adaptation des forêts au changement climatique publié en 2018 et dont la feuille de route a été publiée en 2020.

Bruno Carlhian



Épicéas attaqués par les scolytes.

AGROFORESTERIE : L'URGENCE D'UN PLAN NATIONAL POUR LA HAIE

Avec le changement climatique, agriculteurs, protecteurs de la nature et agronomes redécouvrent le rôle bénéfique de l'arbre, en association avec les cultures ou l'élevage, pour freiner la dégradation de l'environnement. Les dernières recherches abondent en ce sens. De nombreuses politiques publiques, nationales ou européennes, sont maintenant mises en place pour restaurer les haies, les prés-vergers, les alignements d'arbres. Toutes ces pratiques sont regroupées sous le vocable « agroforesterie ».



Le constat est le suivant : deux tiers des haies ont disparu depuis les années cinquante. À cette époque, il y en avait 1,4 millions de kilomètres, il en reste aujourd'hui 750 000 kilomètres ; en cause, les remembrements des années cinquante, les agrandissements et aussi le recul de l'élevage. Parmi les conséquences les plus visibles, plus d'un tiers des populations d'oiseaux a disparu.

Mobilisation en faveur du bocage

Ces chiffres expliquent sans aucun doute le regain d'intérêt pour l'agroforesterie qui s'est développé en France depuis les années 1990, sous l'impulsion d'une multitude d'associations locales favorables à l'arbre et à la haie. On y trouve des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), des regroupements d'agriculteurs, des pépiniéristes, des sociétés coopératives de valorisation du bois, mais aussi des fédérations de chasseurs, des syndicats de bassin versant, de protection des paysages. Y figurent également l'enseignement agricole et la recherche agronomique, les Parcs naturels régionaux et de nombreuses collectivités locales ainsi que les Chambres d'agriculture. Ce réseau qui rassemble aujourd'hui 262 associations locales s'est fédéré au sein de l'Association française de l'arbre champêtre (AFAC-agroforesterie), reconnue « organisme national à vocation agricole et rurale ». Sa mission est « de mettre en œuvre des politiques de développement de l'arbre et de la haie dans tous les territoires, avec une approche agricole, environnementale et économique ».

Les atouts environnementaux de la haie

Car aujourd'hui, fort des progrès de la recherche agronomique, tout le monde s'accorde à reconnaître les bienfaits des haies bocagères, de ces rangées d'arbres, et même de ces arbres, vieux

pommiers à cidre, isolés au milieu d'un champ. Paule Pointereau, paysagiste de formation, agronome autodidacte et responsable de la stratégie au sein de l'Afac, l'explique en ces termes : « Les haies, ce sont des brise-vents. Elles protègent le bétail des intempéries. Ce sont aussi des épurateurs de l'eau, elles participent à la dégradation des nitrates et des pesticides. Elles jouent cet "effet peigne", qui freine le passage de l'eau et maintient la terre sur la parcelle. En allongeant le chemin de l'eau, elles sont comme un buvard, un tampon en cas de crue. C'est un refuge pour la biodiversité. 80 % de cette biodiversité se trouve d'ailleurs dans les deux premiers mètres de la haie. Sur ces ourlés enherbés, de chaque côté des ligneux, foisonne tout un complexe végétal, des arbustes, des branches tombantes, refuge pour les passereaux, pour ces prédateurs qui luttent contre les ravageurs de cultures. Au sol, on trouve des reptiles, des insectes, des carabes, des mammifères, et au sommet de la haie trônent des rapaces ».

La haie a un effet « lisière », entre espace ouvert et fermé, entre ombre et lumière. Si le maillage est suffisamment important, elles constituent des corridors favorables à la diversification des espèces pour qui elles sont des logis, des garde-manger, des refuges et même des balises pour les oiseaux migrateurs. Ces avantages écologiques ont un effet sur les rendements. Même si l'agriculteur perd la surface correspond à un tour de terrain, il économise des intrants et retrouve des prairies ou des cultures de meilleures qualités au cœur de sa parcelle. De plus, il se protège des grands froids ou des canicules car la haie favorise les microclimats. Malgré ces bienfaits environnementaux, 11 500 kilomètres de haies disparaissent encore chaque année, souvent faute d'être bien entretenues. L'objectif de l'Afac est de planter 750 000 km de haies d'ici 2050, de doubler le linéaire actuel. Pour cela, il faut mettre en place des leviers économiques pour que l'agriculteur y trouve son compte.



L'Appel de la haie

Le principal obstacle à la reconstitution des haies est bien évidemment le travail de plantation et d'entretien. Si l'avantage agronomique est reconnu, il faut y trouver aussi un intérêt économique. Pour Philippe Hirou, président de l'Afac-agroforesterie, « si l'on veut que les haies perdurent, les agriculteurs doivent pouvoir les valoriser, elles doivent être partie prenante de l'exploitation comme un nouvel "atelier", qui produira soit pour l'autoconsommation, soit pour la vente. » Il faut créer de nouvelles filières pour commercialiser ce bois-énergie, la litière ou le fourrage issus des haies. Cette valorisation passe par les collectivités locales qui peuvent créer le marché en achetant ce bois de chauffe pour leurs établissements publics. Elles font ainsi baisser leur bilan carbone, en renonçant au chauffage au gaz, et contribuent au maintien de l'environnement dans leurs territoires. Encore faut-il qu'elles se fournissent en bois bûche ou en plaquettes certifiés « label haie », qui garantit un approvisionnement local et une pratique durable de la gestion des haies.

Cette gestion durable est l'un des critères pour que la haie soit prise en compte dans la prochaine PAC 2023/2027. Pour la première fois, la haie sera primée dans le premier pilier à hauteur de 7 euros l'hectare, à condition qu'elles couvrent au moins 6 % de la surface de l'exploitation. « On est déçus car on espérait 50 euros l'hectare, regrette Philippe Hirou, mais c'est un symbole et le début d'une reconnaissance ». C'est pour renforcer toutes ces initiatives que l'Afac-agroforesterie a lancé le 13 février dernier « l'Appel de la Haie » à destination des élus et des pouvoirs publics. « Pendant vingt ans, les politiques de la haie se sont concentrées sur les plantations », explique Philippe Hirou. « C'est un tonneau des Danaïdes, lorsqu'un kilomètre de haie est replanté, il en disparaît trois fois plus dans le même temps. Il faut une vraie politique de l'arbre qui articule valorisation, protection et reconstruction. » L'objectif est de doter le pays d'un grand plan national pour les haies qui se traduise dans la future loi d'orientation agricole et les différentes stratégies énergies et climat et bas-carbone.

Jean-Marc Cholet



Valoriser le bocage : l'exemple de Argoat-Bois énergie

« Le jour où on aura une bonne valorisation des plaquettes les haies repartiront, on aura gagné la partie ». Pour Gaétan Le Seyec, vice-président de la Chambre d'agriculture du Morbihan et référent agro-foresterie aux Chambres d'Agriculture-France, la mise en place de filières rentables pour le bois-énergie reste le levier déterminant pour reconstituer le réseau de haies.

Depuis huit ans il est co-gérant de la SCIC Argoat, une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui produit du bois déchiqueté local pour le chauffage des collectivités et les entreprises.

Pour la cinquantaine d'agriculteurs de la région de Pontivy qui fournissent le bois, il s'agit d'une diversification. Avec la hausse du prix du gaz, le bois est devenu compétitif. La fourniture de plaquettes rapporte 100 euros la tonne aux agriculteurs. Cela doit rémunérer la coupe, le broyage et six mois de stockage nécessaires au séchage. Le bocage, qui n'avait pas de valeur économique, devient la source d'un nouvel « atelier » sur l'exploitation.

Pour les agriculteurs, cela nécessite du travail, une formation pour appliquer des plans de gestion durable des haies ; choix des essences, rotation tous les quinze ans, émondage ou coupe à blanc avant repousse au pied.

Le plus difficile reste de créer le marché, convaincre les collectivités locales et les entreprises de passer du gaz au bois pour le chauffage, en respectant des appels d'offre où l'on s'engage pour dix ans. Il faut trouver la bonne chaudière à bois et former les techniciens qui s'en occuperont. « Plus facile de brancher le gaz que de créer une économie circulaire sur le territoire » déclare Gaétan Le Seyec. En mettant en avant les bénéfices sur le bocage, le climat et les paysages Argoat Bois Energie a su convaincre. Elle fournit aujourd'hui 3 000 tonnes de plaquettes pour une vingtaine de chaudières qui chauffent des salles polyvalentes, des mairies, piscines et une partie de l'hôpital de Pontivy.

120 techniciens des Chambres d'agriculture sont répartis sur le territoire pour accompagner les agriculteurs à entretenir et valoriser leurs haies.

La filière Argoat-Bois énergie permet de maintenir 100 mètres de haies à l'hectare. Des aides dans le cadre du label bas-carbone et de la nouvelle PAC pourraient constituer d'autres incitations au maintien du bocage.

UN OUTIL INDISPENSABLE POUR UNE GESTION DURABLE DE LA FORÊT



Robert Malfettes

Propriétaire forestier dans le Tarn sur les plans de gestion, ici devant son panneau de certification forestière. Il exploite 24 hectares de forêts (10 ha de résineux : pin laricio de Corse, pin maritime, sapin...) et 14 ha de feuillus (châtaignier, chêne, frêne, robinier) dans le Sidobre, près de Castres dans le département du Tarn.

En quoi consiste un plan de gestion de la forêt ?

Robert Malfettes. J'ai souscrit mon premier plan de gestion en 2007. Je l'ai renouvelé en 2020 pour une période de 15 ans. Ce plan comprend un inventaire de la propriété forestière accompagné d'une programmation des travaux à réaliser sur chaque parcelle, les coupes, les recépages, les francs de pied, les plantations à effectuer ainsi que tous les travaux d'entretien, les éclaircies, l'émondage des arbres pour avoir des fûts les plus droits possible. Tout en étant l'expression de la gestion souhaitée par le propriétaire, le plan de gestion doit être conforme au Schéma régional de gestion sylvicole rédigé par le Centre régional de la propriété forestière et pour ce qui me concerne l'Occitanie.

Est-ce vous qui réalisez les travaux ?

RM. J'en réalise certains mais je fais appel de plus en plus à des prestataires de services, notamment pour les repeuplements. C'est ce que j'ai fait récemment pour une plantation de pins maritimes et de chênes d'Amérique. J'adhère depuis peu à une coopérative Alliance Forêt Bois qui me délivre des conseils de gestion et que je peux également solliciter pour la réalisation de certaines opérations. Il n'en reste pas moins que je reste maître de mes décisions, même si cette structure est tout à fait compétente et sérieuse.

Avec qui le plan de gestion est-il signé ? Y a-t-il des contrôles et des sanctions ?

RM. Mon plan de gestion a été élaboré avec des techniciens du Centre départemental de la propriété forestière du Tarn. Il a été ensuite agréé par le Centre régional de la propriété forestière à Toulouse. La Direction départementale des territoires a pour mission de veiller et de contrôler la mise en œuvre du programme des coupes et des travaux à réaliser. La souscription d'un plan de gestion me permet d'accéder à un programme de certification forestière, le Program for Endorsement of Forest Certification, une espèce de label international qui garantit à mes clients une gestion durable de la forêt lors de la vente des bois. Cette organisation à laquelle je verse une cotisation symbolique effectue également des contrôles auxquels j'ai d'ailleurs été soumis, il y a quelques années.

La souscription d'un plan de gestion permet-elle d'accéder à des aides publiques ?

RM. Effectivement, des aides peuvent être accordées pour des replantations ou indemniser des dégâts provoqués par le gibier, la sécheresse ou les dépérissements provoqués par les maladies notamment. En ce qui me concerne je ne les ai jamais sollicitées et d'ailleurs ces aides ne sont pas très élevées. Néanmoins, le fait d'avoir souscrit un plan de gestion qui apporte une garantie de gestion durable est un argument pour mieux valoriser mes ventes.

Propos recueillis par Michel Bourdoncle

UN « MAILLON FAIBLE » EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE

En dépit d'une demande en travaux forestiers et de sylviculture en hausse, la profession des ETF souffre d'une position de faiblesse économique. Une « charte d'engagements réciproques » est actuellement débattue et doit être signée en juin prochain.

Sans eux, pas d'entretien des forêts, pas de reboisement ni d'exploitation des massifs forestiers. « *Bien que souvent de petite taille, les 6 729 entreprises de travaux forestiers et sylvicoles réalisent 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation en France* », précise Robert Dieudonné, le président de la commission « forêt » de la FNEDT, fédération à laquelle adhèrent les entreprises de travaux forestiers et sylvicoles. Celles-ci exercent leur activité aussi bien pour le compte de propriétaires forestiers, que de coopératives, d'exploitants-négociants, d'industries du bois, de l'Office national des forêts ou encore de communes... En dépit de son importance dans la filière, la profession, composée pour l'essentiel de très petites entreprises (on compte environ 20 700 actifs, salariés et non-salariés), est sous pression. « *Au fil des années, nous subissons une diminution critique du nombre d'entreprises de travaux forestiers (ETF) sur l'ensemble du territoire national avec plus d'une centaine d'entreprises qui disparaissent chaque année et en parallèle une partie importante d'entreprises en activité ayant de grosses difficultés économiques, entraînant un statut social fragile* », poursuit Robert Dieudonné. Un paradoxe au moment où le besoin d'exploitation forestière augmente et va s'accélérer dans le temps, « *du fait notamment de la dégradation climatique et des maladies forestières – qui vont nécessiter des coupes plus importantes –, des plans gouvernementaux de relance de la sylviculture qui doivent être honorés ou encore de la hausse de la demande de bois français* », remarquait une étude prospective réalisée en 2020 par le cabinet de conseil 1630, menée à l'initiative du ministère de l'Agriculture sur l'avenir des ETF.

Cahier de doléances

Selon les auteurs de ce rapport, le secteur des entreprises de travaux forestiers souffrirait d'être « le maillon faible » de la filière forêt-bois. Souvent considérées comme des variables d'ajustement de l'économie du secteur, les ETF souffrent, entre autres, « *de leur dépendance économique aux donneurs d'ordre, des*



© iStock / Abadonian

modalités de rémunération (au m³) et des pratiques de marché qui pénalisent leur rentabilité économique », « *des contraintes réglementaires et environnementales en hausse* », mais aussi « *de trop faibles compétences de gestion d'entreprise et de pilotage de l'activité, d'une mécanisation coûteuse et peu optimisée* » ou encore « *d'un système de formation qui ne permet pas de répondre à leurs besoins* », pointait l'étude. Parmi ses onze recommandations, le cabinet de conseil préconisait le développement de la contractualisation des relations économiques (avec la systématisation des devis prenant en compte l'ensemble des coûts, l'intégration obligatoire des conditions générales de ventes, etc.), la labélisation et la certification des ETF ou encore la constitution de « réseaux d'entreprise ».

En réponse aux recommandations du rapport, la commission forêt de la FNEDT a mis en œuvre un « cahier de doléances » et proposé « une charte d'engagements réciproques pour la vitalité économique et sociale des ETF » débattue lors d'une table-ronde du Congrès national de la FNEDT, qui s'est tenu les 9 et 10 mars derniers à Aurillac. « *Cette charte reprend les engagements réciproques des ETF et de leurs clients permettant d'aboutir à une revalorisation des prestations de travaux forestiers et à l'amélioration des relations ETF/Clients, excluant les prix anormalement bas* », explique Robert Dieudonné. Celle-ci sera proposée aux partenaires et clients dans les semaines qui viennent, en lien avec les interprofessions régionales. Une signature de cette charte par l'ensemble des organisations parties prenantes doit avoir lieu lors du prochain salon Euroforest qui aura lieu en Bourgogne du 22 au 24 juin.

Bruno Carlhian

LA SCIERIE FRANÇAISE ENTRE FRAGILITÉ ET REBOND

C'est le paradoxe de la filière bois. Avec la décarbonation de l'économie, le bois est devenu un matériau d'avenir. La forêt couvre le tiers du territoire de la France métropolitaine et ses bois s'arrachent. Mais les scieries françaises sont fragilisées, leur nombre est en déclin. Elles souffrent de la concurrence étrangère et ont du mal à s'approvisionner malgré cette ressource forestière toute proche. Pourtant, avec le nouvel intérêt pour le bois, elles ont des opportunités à saisir.



© iStock / Bokan76

Le bois est devenu le matériau préféré des Français. La demande augmente dans la construction mais aussi dans la logistique (palettes) et autres usages. Les pouvoirs publics encouragent son utilisation avec le Plan Ambition 2030 et la Réglementation environnementale 2020, car un mètre cube de bois piège une tonne de carbone. Mais pour construire en bois, encore faut-il avoir la ressource. Or, les scieurs français ont toujours du mal à renchérir face aux offres des acheteurs étrangers, notamment chinois. Résultat, malgré le « label transformation UE », qui oblige l'acheteur à faire la première transformation sur le territoire européen, les exportations de grumes de chênes se poursuivent et les scieurs français ne couvrent que 80 % de leurs besoins. La forêt publique joue le jeu, mais avec 40 % des volumes mis en marché en France, ses ressources ne sont pas suffisantes. La signature de l'accord de filière « chêne », en février 2022 avec la forêt privée, devrait permettre de mobiliser plus de bois pour les scieries françaises. « Il faut faire filière », déclare Nicolas Douzain-Didier, délégué général de la Fédération Nationale du bois. « *Considérer l'intérêt général et avoir le regard sur 2030* », ajoute-t-il. Pour le représentant de la scierie française, les propriétaires privés se sont bien engagés dans une gestion durable de leurs forêts mais « *pour eux, ce patrimoine est avant tout un complément de revenu. Ce sont souvent des urbains, qui ont un raisonnement financier, à la différence des agriculteurs qui savent qu'ils doivent s'entendre avec leurs clients, et travailler avec l'aval de leur filière.* » Il demande une contractualisation accrue entre propriétaires forestiers et scieurs, avec des engagements sur les volumes et les prix afin de limiter les exportations excessives.

Déclin des petites scieries

Le maillon de la transformation est en effet essentiel pour développer les usages du bois. Les scieries ont un rôle à jouer dans l'aménagement du territoire. On en comptait 5 000 dans les années 80. Il en reste un millier aujourd'hui et une trentaine disparaissent chaque année. Des zones blanches, sans scierie, apparaissent, obligeant à transporter les grumes sur de longues distances. Ces petites scieries sont souvent des outils industriels familiaux mais un quart n'a pas de successeurs. La multiplication des normes et la pression réglementaire les poussent à augmenter leurs volumes tranchés. Pour saisir les opportunités offertes par la demande croissante en immobilier bas-carbone, bâtiments publics ou logements privés, ameublement, la scierie doit monter en gamme et se moderniser. Il faut faire du bois d'ingénierie, plus élaboré. Les besoins en capitaux pour investir sont énormes car la scierie est une industrie lourde. En deux ans les investissements ont doublé pour atteindre 700 millions d'euros mais 80 % de cette somme est le fait de 20 % des entreprises, celles qui sont déjà les plus performantes.

Les scieurs vont devoir également apprendre à travailler avec d'autres clients, et notamment les promoteurs immobiliers. Ces grands constructeurs vont se convertir, passer du béton au bois. C'est un défi mais c'est une chance aussi, « *la construction en bois correspond aux valeurs et aux attentes de la jeunesse, c'est plus attractif* » déclare Nicolas Douzain-Didier. « *C'est une filière sèche et propre, contrairement au béton, qui est humide et sale* ». La filière bois et les promoteurs immobiliers vont désormais se rapprocher.

Jean-Marc Cholet

UN SECTEUR D'EXCELLENCE FACE À LA FLAMBÉE DES PRIX

Les tonneaux en chêne fabriqués par les tonneliers français servent à élever les plus grands vins et spiritueux du monde. Mais la pression qui s'exerce aujourd'hui sur la ressource menace tout l'équilibre de cette filière.

C'est une véritable envolée qu'ont connu récemment les prix du chêne français, principale essence utilisée en tonnellerie. « *Les plus beaux bois de l'Office national des forêts (ONF) ont atteint une hausse de +50 % en deux ans* », témoigne Vincent Lefort, le président du syndicat des merrandiers de France. La quarantaine d'adhérents de cette structure transforme les grumes des arbres en merrains, ces lattes rectangulaires qui constituent la matière première principale des tonneliers. Cette hausse précipitée a de fortes répercussions sur l'économie de la tonnellerie, le premier acheteur en valeur des forêts de chêne gérées par l'ONF.

« *Cette inflation va entraîner une nouvelle hausse du prix des fûts et rendre les tonneaux de qualité difficilement accessibles pour certains clients du secteur viticole* », s'inquiète Vincent Lefort, qui estime qu'une hausse modérée et étalée dans le temps aurait été plus facile à amortir pour le secteur. Certains vignobles, dont l'identité des vins est très liée à l'élevage en fûts comme celui de Bordeaux, pourraient avoir du mal à s'approvisionner dans les prochaines années.

Ces tensions sur les approvisionnements sont liées à une croissance régulière de la demande en chêne, aussi bien de la part des acheteurs français qu'internationaux. Un phénomène particulièrement ressenti par les tonneliers dont l'activité est stimulée par les ventes à l'export, qui pèsent pour les deux tiers du chiffre d'affaires du secteur. Mais ce sont surtout les achats extérieurs qui ont accentué la pression ces derniers mois sur la matière première. Entre décembre 2021 et novembre 2022, l'exportation de grumes de chênes a augmenté en valeur annualisée de +61 %. Lors de l'assemblée générale de la Fédération nationale du bois (FNB) en décembre dernier, Jacques Ducerf, le président de l'organisation professionnelle, estimait que 700 000 m³ de chêne, sur une récolte d'environ 1,9 million de m³ hors tonnellerie, avaient été exportés non transformés en 2022.



La Chine dans le viseur

L'Asie, et en particulier la Chine, est en cause. En manque de matière première pour alimenter leur industrie, les acheteurs chinois ou leurs représentants sont prêts à payer très cher les chênes auprès des forêts privées françaises, celles-ci ayant la possibilité de vendre des grumes de bois sans contraintes à l'export. Une concurrence aux achats qui a conduit les scieries à se tourner vers les forêts domaniales gérées par l'ONF. Lors des ventes, les scieries se retrouvent ainsi en compétition avec les tonneliers pour qui les chênes cultivés en haute futaie depuis Colbert constituent une ressource indispensable. Les chênes de Tronçais, de Bertranges ou de Bercé figurent en effet parmi les plus recherchés pour leur qualité de conservation et d'élevage des vins et alcools.





La bonne gestion de cette ressource convoitée est d'autant plus nécessaire qu'elle a tendance à baisser depuis cinq ans. « Le gisement n'est pas extensible », alerte Vincent Lefort. Le secteur de la merranderie-tonnellerie a acheté à lui seul en 2021 « 500 000 m³ de chêne », détaille le président des merrandiers. « En dépit de l'excellente valorisation de ce bois, nous en sommes au stade où l'on va devoir limiter ces volumes, car le stock baisse. Les 700 000 m³ de chêne exportés constituent une pression qu'il faut limiter. »

Professionnels et pouvoirs publics ne sont pas restés inactifs face à la dégradation de la situation. En février 2022, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie signait un accord de filière visant à répondre aux difficultés rencontrées par les scieries de chêne et à encourager les acteurs « à jouer collectif » pour sécuriser leur approvisionnement. Ratifié par l'État, l'ONF, l'interprofession nationale bois-forêt et les représentants des organisations des forestiers et du bois (mais pas la tonnellerie), l'accord « chêne » prévoit une série de mesures et d'engagements. Parmi celles-ci figurent le développement de la contractualisation de bois d'œuvre « permettant une juste répartition de la valeur sur l'ensemble de la chaîne » mais aussi la préférence donnée lors des ventes de bois d'œuvre de chêne « à des acheteurs engagés à assurer la première transformation des bois au sein de l'Union européenne (via le Label UE).

Si la filière tonnellerie-merranderie partage l'objectif de préserver la ressource en chêne, elle regrette de ne pas avoir été associée aux discussions. « Nous sommes les oubliés de cet accord », déplore Vincent Lefort. « Les contrats d'approvisionnements qui ont été mis en place sont réservés aux scieries et pas aux tonnellerie, alors que nous sommes le premier acheteur de la filière », regrette le président des merrandiers. « Le système qui a été mis en place néglige le fait que le chêne est un bois multi-usage qui nécessite une gestion fine des destinations des différentes par-

ties de l'arbre. Or nous sommes tenus à l'écart de ce processus de répartition. Cette évolution risque d'occasionner une perte de matière première à un moment où nous en avons besoin. »

Le syndicat des merrandiers, créé en 2017, pour s'imposer comme un interlocuteur auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs de la filière bois, entend faire entendre ses propositions pour améliorer la préservation de la ressource. Le label UE de l'Association pour l'emploi des chênes et des feuillus français (APECF) fonctionne et permet de maintenir une partie de la ressource sur le territoire national. « Mais il reste des coupes à chêne minoritaires dans la forêt publique et des collectivités gérées par l'ONF, qui ne sont pas labellisées, et dans laquelle nous voudrions qu'elles puissent entrer », indique Vincent Lefort. Selon ce dernier, 10 à 20 % des merrains aujourd'hui achetés par des traders pour l'exportation pourraient revenir sur le marché français et ainsi répondre à la demande de la tonnellerie. « Il faut nous organiser ensemble, les acteurs français, pour gérer la ressource de nos belles forêts au mieux », conclut-il.

Michel Bourdoncle

La tonnellerie française en chiffre

Fortement impacté par la crise sanitaire, la tonnellerie retrouve peu à peu son activité d'avant la Covid. En 2021/2022, les entreprises adhérentes à la Fédération des Tonnelliers de France ont vendu 503 546 fûts pour un chiffre d'affaires de 391,3 M€ et 1 861 grands contenants pour 31,2 M€. La France et les États-Unis restent les deux marchés leaders représentant respectivement 29 % et 27 % des ventes en valeur. Environ 70 % des approvisionnements en chêne français proviennent de bois commercialisés par l'ONF, dont elles sont le premier client en valeur.

DU CHÊNE DONT ON FAIT LES CATHÉDRALES

Quelque 2 000 arbres ont été abattus et débités pour reconstituer la charpente de la cathédrale Notre-Dame de Paris qui s'était évaporée dans l'incendie du 15 avril 2019.

C'est le 8 février dernier qu'a eu lieu l'abattage du dernier chêne nécessaire à la restitution des charpentes médiévales de la nef et du chœur. Cette coupe manuelle a été réalisée dans la forêt domaniale de Bellême (Orne) en présence, notamment du général Jean-Louis Georgelin président de l'établissement public Rebâtir Notre-Dame de Paris et de Valérie Metrich-Hecquet, directrice générale de l'Office national des forêts (ONF). Il aura ainsi fallu environ trois ans et demi pour sélectionner et couper les quelques 2 000 chênes. Les huit premiers avaient été prélevés en juin 2021 dans la forêt de Bercé (Sarthe). Forts d'un diamètre de plus d'un mètre et d'une taille impressionnante (20 mètres de grume utile) ils ont servi à la réalisation du tabouret de la flèche, c'est-à-dire la base, sur laquelle cette flèche prendra appui. Certains de ces arbres ont plus de 200 ans, certains 300. C'est la Scierie des Géants, basée en Mayenne, qui a ouvert le bal du façonnage de ces huit chênes de dimension exceptionnelle. Elles ont été 44 autres à lui prêter main forte, de manière volontaire, pour le découpage des 1 000 chênes. La Fédération nationale du bois, rattachée à France Bois Forêt, a coordonné l'ensemble de ces scieries. Les 2 000 chênes qui servent à la reconstruction de la flèche et du transept proviennent intégralement de dons. Un millier de chênes français ont été offerts, en majorité de cinq régions (Bourgogne, Centre Val de Loire, Grand Est, Pays de la Loire, Normandie) pour la reconstruction de la flèche. Ils sont issus pour moitié de forêts publiques, pour moitié de près de 150 forêts privées.

Dimension hors-normes

Contrairement aux idées reçues, le bois de la fameuse charpente du XIII^e siècle n'était pas issu de chênes centenaires aux troncs larges et épais, mais de spécimens jeunes, longs et effilés, plus souples et plus résistants. La totalité des bois de charpente coupés entre 2021 et 2023 ont dû sécher entre 12 et 18 mois, pour atteindre un taux d'humidité compris entre 30 % et 50 %. Comme

1. *Le Figaro Magazine* du 19 mars 2021



© iStock / Pawel Gaul

l'a expliqué François Calame, ethnologue et conservateur du patrimoine, à nos confrères du *Figaro Magazine** une charpente de bois vert est souhaitable. « Les charpentiers de 1220 ont construit la "forêt" (la charpente, ndlr) au-dessus de la nef à partir de tronc dont le taux d'humidité avoisinait les 50 % (...) Ils ont ensuite séché pendant 800 ans ». Ensuite, ces troncs ont été acheminés pour que les charpentiers spécialisés (Compagnons du devoir pour la plupart) les assemblent et restituent ainsi la forêt de la cathédrale selon les plans dressés par l'architecte Eugène Viollet-le-Duc, au cours du XIX^e siècle. Selon Rémi Fromont, architecte en chef des monuments historiques qui supervise la restauration des charpentes, « l'établissement public RNDP a accès à tous les relevés du travail d'Eugène Viollet-le-Duc, y compris le plan d'exécution de l'entreprise de charpentes qui a travaillé avec lui ». Pesant 50 tonnes, pour une dimension hors-normes (15 mètres de long, 13 de large et 6 m de hauteur), le tabouret a commencé à être posé fin mars. Il restera à reproduire cette « forêt » longue de 100 mètres par 13 m de large dans la nef, 40 m dans le transept et d'une hauteur de 10 mètres. Le plus gros du chantier devrait se terminer fin 2024 pour rendre la cathédrale au culte.

Christophe Soulard

La restauration de Notre-Dame en chiffres

- 1 000 personnes
- 500 compagnons
- 1 000 m³ de pierres nécessaires à la reconstruction
- 2 000 chênes pour la restauration des charpentes, de la nef et du chœur
- 8 000 tonnes d'échafaudages installés dans la cathédrale
- 846 millions d'euros de dons pour restaurer Notre-Dame de Paris
- 340 000 donateurs issus de 150 pays

UNE ANNÉE 2023 INCERTAINE POUR LA LUZERNE

La filière luzerne qui a maintenu ses prix et ses volumes en 2022, a encore du mal à dresser quelques perspectives pour l'année 2023 en raison des tensions géopolitiques et des incertitudes climatiques.



© iStock / BanksPhotos

« **M**algré une quatrième année de sécheresse sur les cinq derniers exercices, la filière luzerne a fait preuve de résilience en 2022 », a annoncé Éric Masset président de La Coopération agricole-Luzerne (LCA-Luzerne) lors d'une conférence de presse, à la mi-février. Contrairement à l'année 2021 qui avait vu le gel de printemps et la pluie estivale perturber les semis, la croissance puis les récoltes, l'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine et la sécheresse. Cette dernière a pesé sur la pousse en herbe qui s'est avérée 29 % moins importante que la moyenne 1998-2018. Elle a aussi pesé sur la qualité avec un taux de protéines qui reste légèrement en dessous de la barre des 18 %, considérée comme la « ligne de flottaison » pour le granulé mis en marché. Cependant, ce ne sont pas moins de 70 000 ha en déshydratation qui ont été récoltés en 2022, soit une augmentation de +1,5 % par rapport à 2021. Au final, la production est quasiment stable d'une année sur l'autre avec un volume de 755 000 tonnes. « Il existe cependant des fortes disparités régionales », a tempéré Yann Martinet, directeur de LCA-Luzerne. Ce maintien de la production (en comparaison des 760 000 tonnes en 2021) a surtout permis la mise en route de trois nouvelles lignes de production dans les régions Centre-Val-de-Loire et Grand-Est.

Concurrents

La résilience de cette filière est également due à son engagement dans la décarbonation « qui s'est accélérée l'an dernier », a indiqué Éric Masset. Depuis 2005, année de référence, « nous avons baissé de 90 % nos émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes fiers

d'en être arrivés là après être partis d'une feuille blanche il y a plus de 17 ans », a-t-il précisé expliquant que l'objectif fixé pour 2030 de parvenir au zéro carbone pourrait être atteint rapidement. D'ailleurs, les trois unités créées en 2022 fonctionnent toutes en biomasse, avec notamment des plaquettes forestières. Parce que l'achat d'énergie fossile est aujourd'hui résiduel, « nous ne sommes que très peu concernés par la flambée des prix du gaz, de l'électricité, du charbon ou du pétrole », a indiqué le président de LCA-Luzerne. Certains de leurs concurrents comme l'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark ont été plus gravement touchés, allant jusqu'à ne pas mettre en service des unités de déshydratation en raison des prix de l'énergie trop élevés. Ces pays ont même perdu environ 20 % de leurs surfaces en luzerne. La filière française qui cherche toujours à diversifier ses débouchés dans l'alimentation animale (notamment les chèvres et les porcs) s'inquiète du niveau des stocks qui ne sont pas reconstitués en France. Cette crainte se renforce avec le déficit hydrique que le pays connaît depuis quelques mois. Les pluies automnales et hivernales n'ont pas permis de réalimenter les nappes de surface et les nappes phréatiques. « Je ne suis pas trop confiant sur les tonnages qui seront récoltés », s'est confié Pierre Begoc, directeur de Desialis, premier opérateur européen de produits déshydratés. Ces futurs résultats détermineront la place que prendra la France en 2023 sur le podium européen. Elle se partage souvent la deuxième et la troisième place avec l'Italie (23 à 24 % du marché européen) loin derrière l'Espagne (39 %).

Christophe Soulard

OPÉRATION NATIONALE RECYCLAGE

Support de sac en **acier galva**,
diamètre **50 cm**, avec ou sans couvercle,
sangle élastique et **platine de fixation**.

> Fabriqué **en France**
par une **entreprise sociale et solidaire**



bon plan!
-65%



Carte
MOISSON



le plus
à l'adhérent



ADIVALOR

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels
pour la VALORisation des déchets agricoles

**“RECYCLER,
C’EST DANS
MA NATURE”**



Contactez votre Fédération Départementale pour + d'infos

Retrouvez nos offres sur www.carte-moisson.fr



Partenaire

Carte
MOISSON



le plus
à l'adhérent



WÜRTH

NOTRE PLUS BELLE ENTREPRISE,
C'EST D'ACCOMPAGNER LA VÔTRE !

Rendez-vous sur l'e-shop ou sur l'app pour bénéficier de

PAS ENCORE CLIENT ?

20€ OFFERTS

DÈS 100€^{H.T.} D'ACHATS
POUR LA 1^{ÈRE} COMMANDE

AVEC LE
CODE

MOISSON20

DÉJÀ CLIENT ?

5% OFFERTS

DÈS 100€^{H.T.} D'ACHATS
SUR VOS COMMANDES

AVEC LE
CODE

MOISSON5

LA NÉCESSITÉ DE PÉRENNISER L'ÉLEVAGE FRANÇAIS

« Maintenir notre système d'élevage, à l'herbe et familial ». Tel a été, en substance, le fil rouge qui a guidé les nombreux échanges lors du congrès de la Fédération nationale bovine (FNB) qui s'est déroulé les 1^{er} et 2 février à Metz. Un objectif qui nécessite selon les intervenants de la « cohérence » dans les politiques publiques.

Conserver le système allaitant français est l'un des grands défis de l'agriculture. En effet, les éleveurs de plus de 55 ans détiennent actuellement près de la moitié (46 %) du troupeau allaitant. La profession a perdu près de 500 000 vaches en six ans, 300 000 de plus si l'on tient compte des vaches laitières. Le maintien des élevages devra nécessairement passer par l'enrayement de la décapitalisation, le renouvellement des générations, un élargissement de la contractualisation, une meilleure rémunération, le respect de la loi Egalim 2 et la fixation du prix en marche avant, ont plaidé les différents intervenants du congrès de la FNB.

« Amalgame insoutenable »

L'avenir de l'élevage français et européen passe aussi par la mise en œuvre d'une « plus grande cohérence dans les politiques publiques » qu'elles soient élaborées à Paris ou à Bruxelles, a notamment expliqué le président de la FNB, Bruno Dufayet. À ce titre, il a fustigé la directive relative aux émissions industrielles (directive IED) qui prévoit un permis d'exploiter pour toutes les exploitations agricoles détenant plus de 150 unités de gros bovins (UGB) au motif qu'elles s'apparentaient à des sites industriels. « Mais dans le même temps, l'Europe n'a aucun scrupule à importer des animaux issus des feed-lots », a remarqué Bruno Dufayet. Pour Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, il faut mettre un terme à « cet amalgame idéologique insoutenable ». Un avis partagé par le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau qui a affirmé que cette directive « est un non-sens » et qu'elle peut « générer des effets pervers comme pousser au gigantisme des exploitations ». Patrice Faucon, vice-président de la FNB a demandé pour sa part une plus grande cohérence dans la définition de la durabilité « car elle diffère selon les ministères ».

Accord avec le Mercosur

Cependant cette mise en cohérence est aussi tributaire des accords de libre-échange (ALE) « qui sont préjudiciables à l'élevage



© CS-Actuagri

Marc Fesneau et Bruno Dufayet.

français », a déclaré la présidente de la FNSEA, très remontée contre les déclarations du Chancelier allemand, Olaf Scholz. En visite en Amérique du Sud, il a poussé l'Union européenne à signer « rapidement » l'ALE avec le Mercosur. « Il faut poursuivre le chantier des mesures et des clauses miroirs et mettre le tout en cohérence avec Farm to Fork », a-t-elle plaidé. Sur ce sujet, le ministère de l'Agriculture a réaffirmé qu'il « n'est pas question de signer cet accord en l'état », précisant que « ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'accord un jour avec le Mercosur ». Pour la FNB, il n'est bien sûr pas question de s'opposer aux accords commerciaux internationaux. « Cependant, les échanges doivent être loyaux (...) La France doit continuer à porter la réciprocité des normes, c'est cette condition qui rendra un accord acceptable par notre profession », a soutenu Bruno Dufayet.

Christophe Soulard

Observation indicielle : encore du chemin à faire

L'observation indicielle (par satellite) reste une pierre d'achoppement entre la FNB et le ministère de l'Agriculture. « Il existe une trop grande distorsion entre ce que les indices relevés par le satellite et la réalité du terrain », a expliqué Bruno Dufayet. Patrick Bénézit, vice-président de la FNB, avait cité peu avant l'exemple de cet agriculteur dans la Nièvre qui avait accusé 45 % de pertes de fourrages quand l'indice lui donnait une croissance d'herbe de +10 %. Les éleveurs « qui ont perdu confiance dans ce système », selon les termes de Bruno Dufayet, demandent de revoir le paramétrage des satellites et de pouvoir former un recours avec des fermes de référence. « On y travaille », a répondu le ministre de l'agriculture qui a affirmé que « la base restera l'indiciel ».

INSTALLATION DES ÉLEVEURS : S'ADAPTER AUX NOUVELLES GÉNÉRATIONS

En ouverture de leurs travaux, les membres de la Fédération nationale bovine réunis en congrès à Metz, ont notamment planché sur le thème « Renouvellement des générations, quelles conditions ? ». Une équation à multiple inconnue qui nécessite de prendre en compte les attentes des futurs installés.

Pour Patrice Faucon, vice-président de la FNB, l'enjeu est clairement « d'arrêter l'hémorragie ». En effet, de nombreuses exploitations bovines ferment leurs portes chaque année sans trouver de repreneurs ou en morcelant l'exploitation à leurs voisins. « De plus, c'est un secteur vieillissant », ajoute Marie Penn, chargée de mission à la FNB. Chiffres à l'appui, elle explique que 54 % des éleveurs ont plus de 50 ans, 18 % plus de 60 ans. Ils sont même 9 % à avoir plus de 63 ans. Dans la tranche 60-63 ans, plus de 60 % des éleveurs de viande bovine n'envisagent pas de prendre leur retraite (32 %) et ne savent pas ce qu'ils vont faire de leur exploitation (31 %). Pis : 50 % des éleveurs actifs en 2018 pourraient quitter le secteur avant 2027. De plus le taux de remplacement atteint péniblement 50 % ce qui est « bien faible » comparé aux autres secteurs de l'élevage. Si le schéma de reprise familiale (par un fils ou une fille) a été longtemps la règle, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Car « les mentalités ont changé », assure Guillaume Gauthier, secrétaire général adjoint de la FNB. « Les critères avec lesquels je me suis installé ne sont pas les mêmes que ceux de mon père et ne seront pas celui de mon successeur », explique-t-il en substance. Aujourd'hui, les jeunes qui pensent à reprendre des élevages « réfléchissent au métier lui-même et à ses contours : la vie de famille, les vacances, les week-ends... », précise-t-il.

« Redonner un coup de jeune »

C'est pourquoi les jeunes éleveurs (et éleveuses) n'aspirent pas à avoir de grandes fermes. Ils cherchent avant tout un équilibre entre temps de travail, rentabilité et donc rémunération. « L'indépendance, l'ambiance du travail, la qualité de vie, le respect de l'environnement », et bien d'autres facteurs constituent des points positifs pour les 188 étudiants interrogés sur l'attrait du métier d'éleveur. En revanche, cette même étude réalisée auprès de ce panel montre que la rémunération, les horaires de travail, la sécurité financière constituent de véritables freins à lever. Pour parvenir à un juste équilibre, le projet économique doit être bien ficelé en amont. « Il faut donc que chaque agriculteur puisse bien connaître ses coûts de production », plaide Patrice Faucon et être

en phase avec ses propres attentes. Mais à vouloir trop réduire les cheptels, « l'aval risque d'en souffrir », prévient Béatrice Eon de Chezelles, expert Viandes au Crédit agricole. En effet, les abattoirs pour couvrir leurs coûts fixes ont besoin d'importants volumes de matière première, c'est-à-dire de bovins à abattre et découper. Et si le prix peut constituer une donnée déterminante, il ne doit pas constituer un leurre. « Dans d'autres secteurs de l'élevage, on a cru que la baisse du nombre d'éleveurs allait générer mécaniquement une baisse de la production et donc une hausse de prix. C'était une vision à court terme ! », prévient Guillaume Gauthier qui veut « redonner un coup de jeune au métier d'éleveur ».

Christophe Soulard

Patrick Bénézit, nouveau président de la FNB

Patrick Bénézit a été élu le 14 février président de la Fédération nationale bovine (FNB) avec « près de 90 % des suffrages », a indiqué l'association spécialisée de la FNSEA dans un communiqué. Il succède à Bruno Dufayet qui avait décidé de ne pas briguer un troisième mandat. Éleveur dans le Cantal, en race charolaise, en agriculture biologique, en GAEC avec sa femme et son fils, Patrick Bénézit est également secrétaire général adjoint de la FNSEA. Il est entouré d'un nouveau bureau qui se compose comme suit (en italique les promus et en italique souligné les nouveaux entrants) :



© FNSEA

Secrétaire général : Cédric Mandin

Vice-présidents : Emmanuel Bernard (Nièvre), Angélique Delaire (Puy-de-Dôme), Thierry Duval (Morbihan), Patrice Faucon (Seine-Maritime), *Maryvonne Lagaronne* (Pyrénées-Atlantiques)

Secrétaires généraux adjoints : Olivier Boulat (Lozère), Guillaume Gauthier (Saône-et-Loire), Valérie Imbert (Aveyron), *Jean-Philippe Thomassin* (Meurthe-et-Moselle)

Trésorier : Michel Joly (Saône-et-Loire)

Membres : Alice Avisse (Oise), Philippe Boehmler (Bas-Rhin), *Laurent Boisset* (Corrèze), *Jordy Bouancheau* (JA), Jacky Girard (Indre-et-Loire), Jonathan Janichon (Ain), *Dominique Fayel* (Aveyron), Philippe Sellier (Eure)

LA FPA FIÈVRE PORCINE AFRICAINE : L'EXIGENCE DE BIOSÉCURITÉ FACE À UNE MENACE PERMANENTE

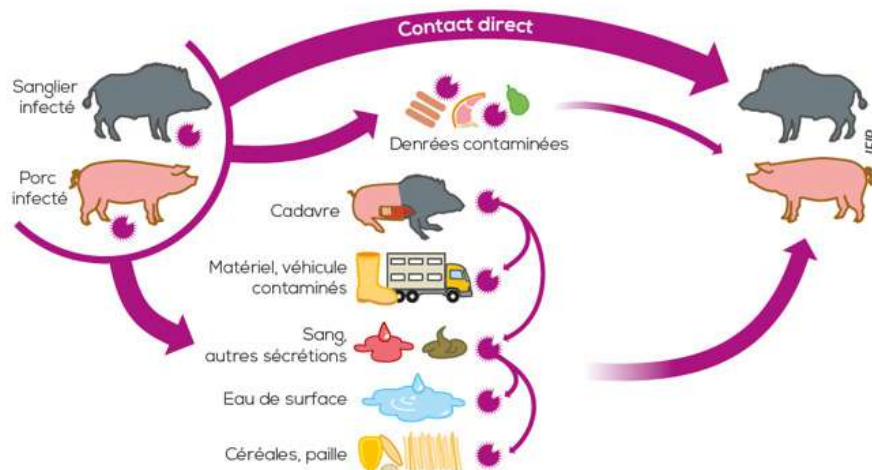
MÉMO

La FPA est une maladie virale mortelle pour les porcs et sangliers mais **NON TRANSMISSIBLE** à l'homme.

Le virus est très résistant dans le milieu extérieur et peut survivre plusieurs mois dans le sol, 90 jours sur la paille, plusieurs semaines sur un cadavre de sanglier et + de 300 jours dans les salaisons.

**LA PESTE
PORCINE
AFRICAINES
TUE LES PORCS
ET LES SANGLIERS**

Modes de transmission de la PPA



La diversité des modes de transmission nécessite la plus grande vigilance face aux vecteurs que sont les sangliers mais aussi les viandes et charcuteries contaminées en provenance des zones infectées qui peuvent être transportées sur des centaines de kilomètres et ainsi diffuser largement le virus via les activités humaines.

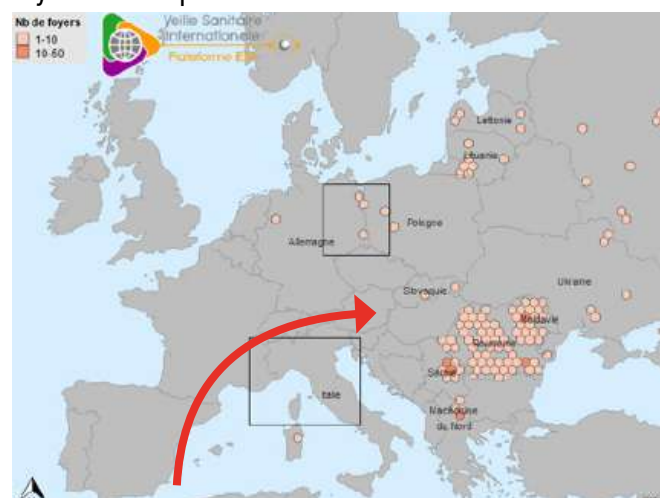
Situation en Europe (mars 2023)

Cas sauvages



Les **cas sauvages** forment un front en Europe Centrale qui progresse vers l'ouest sans empêcher la propagation de la maladie par « bonds » sur plusieurs centaines de kilomètres, comme vers la zone infectée au nord de l'Italie à **60 km de la frontière française** ; la diffusion du virus ne semble pas maîtrisée, avec la crainte que la FPA atteigne la France par des déplacements de sangliers via deux corridors écologiques de passage possibles, le long du littoral et dans les Alpes du Sud.

Foyers domestiques



Les **foyers domestiques**, heureusement beaucoup moins denses, sont hors de contrôle en Roumanie mais plus sporadiques et maîtrisés en Allemagne et en Italie centrale.

MESURES DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE EN FAUNE SAUVAGE

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire - DGAL a établi un protocole de surveillance et de lutte gradué selon de la distance de rapprochement de la FPA de la France via des mouvements de sangliers sauvages :

> Cas de FPA dans un corridor à 30-40 km : réduction de population de sangliers de part et d'autre de la frontière et, sous 72 h, centralisation des données de chasse et analyse d'opportunité de pose d'une clôture

> Cas de FPA dans un corridor à 20 km : intensification des battues et après passage en niveau SAGIR 3 et sous 48 h, réflexion sur la faisabilité d'une clôture

Importance du suivi et du contrôle de la population de sangliers...

Zones	Espagne Portugal	France	Italie	Benelux	Allemagne	Autriche Slovénie Hongrie Roumanie	République Tchèque Slovaquie Pologne	Suède Finlande	Ensemble
Population	> 1 500 000	2 500 000	2 300 000	-	1 300 000	-	-	> 400 000	> 10 000 000
Abattus	520 000	800 000	>300 000	38 000	>500 000	200 000	570 000	162 000	3 000 000

La population est ainsi estimée à plus de 10 000 000 (hors pays sans données disponibles) dont seul un petit tiers semble être officiellement prélevé.

Des règles pour contenir la population et les dégâts en France

En plus d'être un vecteur de diffusion de la FPA, le sanglier cause d'importants dégâts aux cultures, de l'ordre de 40 à 50 M€/an d'indemnisation, face auxquels la FNSEA et la Fédération nationale des chasseurs (FNC) ont élaboré un accord global permettant :

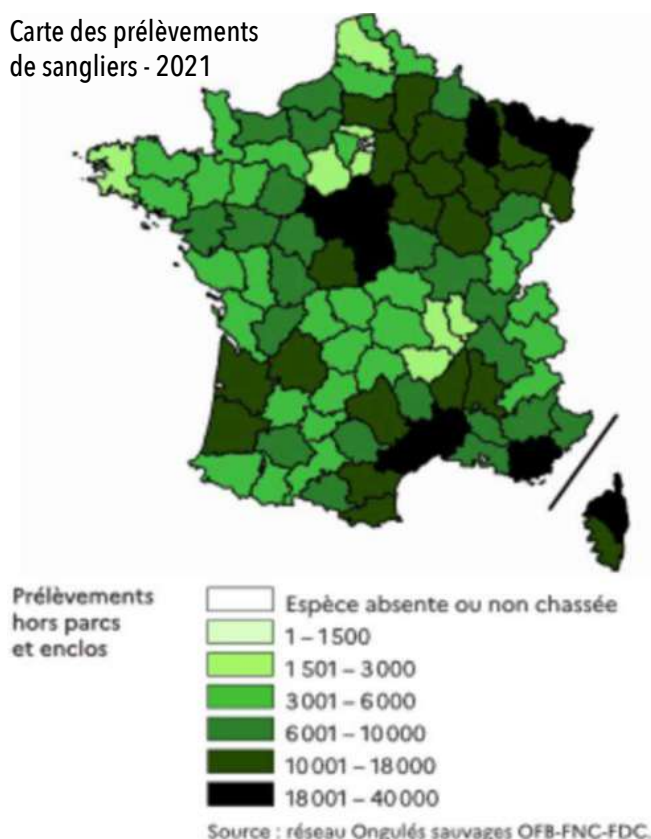
- > de lever les freins à la régulation du sanglier,
- > d'encadrer strictement l'agrainage,
- > de faciliter et de simplifier l'accès à la procédure d'indemnisation non contentieuse.

devant conduire à une baisse de 30% des surfaces de dégâts en 3 ans.

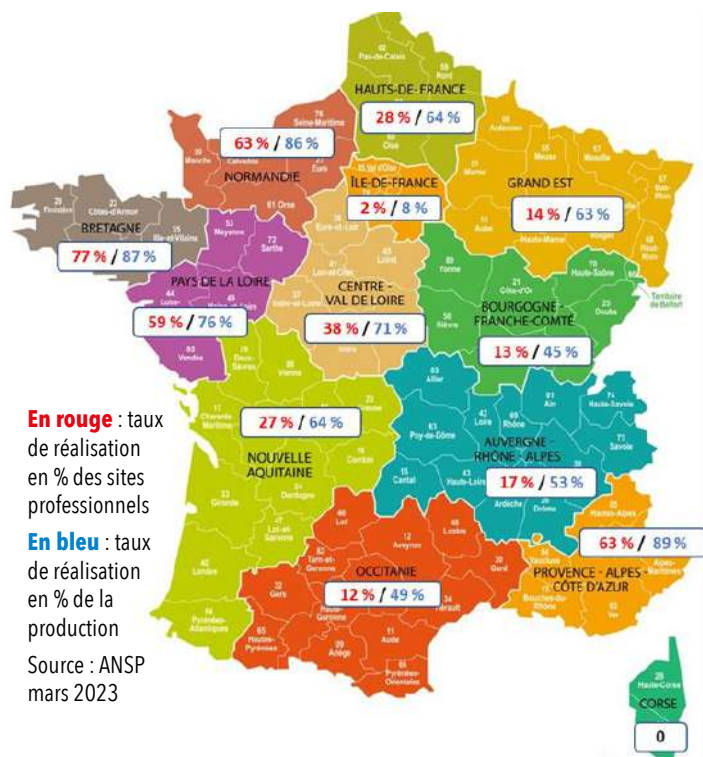
Cet accord a été signé au SIA, le **1^{er} mars 2023**, en présence de M. Fesneau Ministre de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire et de M^{me} Couillard, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires avec un engagement de l'État sur l'impact des territoires non chassés, ainsi que dans la mise en œuvre des outils et du suivi, à tous les échelons.

Les prélèvements nationaux de sanglier (cf carte) ont atteint 842 802 animaux en 2021/2022, contre 36 2309 en 1973, soit multipliés par 23 en 50 ans !

Carte des prélèvements de sangliers - 2021



...mais la biosécurité est tout autant nécessaire en élevage



Au 27 mars 2023, 6 834 sites d'élevage ont été audités via l'application d'audit professionnelle Pig Connect Biosécurité, soit 46 % des sites d'élevages professionnels et 79 % de la production (sur la base des animaux abattus en 2021)

Les audits Grand Ouest couvrent près de 70 % des sites et 85 % de la production et en région Sud les taux ont été améliorés avec une action volontariste face à la menace de FPA en Italie du nord. En revanche du Grand Est à l'Occitanie, le retard est plus lent à combler avec beaucoup d'éleveurs indépendants et peu de volumes mais nullement moins vulnérables !

L'effort doit être maintenu et l'ANSP travaille avec le Ministère à une procédure permettant que tous les élevages disposent d'un accompagnement sur la biosécurité.

LE BIOÉTHANOL : UNE OCCASION RÊVÉE POUR L'AGRICULTURE ?

La Collective du bioéthanol qui organisait une conférence de presse à Paris le 24 janvier, a qualifié l'année 2022 « d'année exceptionnelle » pour ce type de carburant. Mais le tout électrique prévu à l'horizon 2035 pourrait rebattre les cartes de cette énergie issue de l'agriculture.

Le superéthanol-E85 a le vent en poupe : il a vu ses volumes vendus exploser de +83 % en 2022 par rapport à 2021, ses parts de marché sur l'ensemble des carburants vendus passe de 4 % à 6,5 %. La flotte des véhicules particuliers s'est enrichie de 120 000 nouvelles voitures équipées en technologie Flexfuel : 85 000 propriétaires ont fait installer un boîtier de conversion (30 000 en 2021) et 35 000 véhicules neufs flex-E85 ont été vendus, soit six fois plus que l'année précédente. Le nombre de stations délivrant de l'E85 a augmenté de 550 unités pour un total de 3 300 en 2022.

55 000 agriculteurs

« L'E85, c'est le petit carburant qui monte, qui monte », s'est réjoui Sylvain Demoures, secrétaire général du Syndicat national des producteurs d'alcool agricole (SNPAA). Pourquoi un tel engouement pour ce carburant issu de la fermentation des sucres et de l'amidon contenus dans les betteraves sucrières, les céréales et leurs résidus de transformation¹ ? « Parce qu'il est économique et écologique », a répondu Sylvain Demoures. En effet, il affiche un prix aux alentours 1,11 euro le litre, contre 1,90 pour le gasoil et 1,80 euro pour le SP95. En plus, « il rejette 50 % de gaz à effet de serre de moins qu'un carburant fossile », a-t-il ajouté. Au plan national, ce sont 1,8 millions de tonnes de CO₂ qui sont évitées par an, soit l'équivalent de 900 000 voitures.

Produire ce carburant nécessite la mobilisation d'environ 55 000 agriculteurs et 300 000 hectares, ce qui ne représente qu'environ 1 % de la surface agricole utile. Encore conviendrait-il de déduire un peu plus de la moitié (180 000 ha environ soit

1. Ce carburant pour voitures à essence contient entre 60 % et 85 % de bioéthanol en volume, le complément étant de l'essence Sans Plomb 95.



© CS Actuagri

0,6 % de la SAU) qui fournit les coproduits utiles à l'alimentation du bétail. « Les drêches de céréales riches en protéines et les pulpes de betteraves pour un tonnage égal à celui de l'éthanol qui a été produit remplacent les tourteaux de soja importés », a expliqué le secrétaire général du SNPAA.

Tout électrique

« Il n'y a d'ailleurs pas d'opposition entre les surfaces dédiées aux biocarburants et celles dédiées à l'alimentation. Elles sont complémentaires et c'est un cercle vertueux », a-t-il assuré. Le Collectif vise 8 % de parts de marché en 2023, et indique que ce 1 % de la SAU suffirait à alimenter 5 millions de voitures à l'E85 en 2035. Cependant, à cette date, l'Europe a décidé de passer au tout électrique. Plus aucun véhicule thermique ne sera produit. Certes cette décision ne signifie pas la fin des véhicules essences ou diesel (filrière biodiesel). Mais le parc des véhicules thermique devrait s'amenuiser. Sauf si la réglementation autorise l'utilisation de carburants neutres comme alternative aux véhicules 100 % électriques. En fait, tout dépendra de la clause de revoyure en 2026. Les experts compareront le nombre de véhicules électriques en circulation avec celui des véhicules thermiques et hybrides. Si le rapport est favorable à l'électrique selon les critères de la Commission, les ventes de voitures hybrides (électrique/E85) et thermiques pourraient être compromises.

A contrario, si les ventes de véhicules électriques sont à la traîne, la Commission pourrait être amenée à proroger la vente de voitures thermiques et hybrides. Le sort du bioéthanol et d'une partie du monde agricole est donc, en partie, entre les mains des consommateurs. La place de la France comme premier producteur européen de bioéthanol, avec 16 millions d'hectolitres aussi !

Christophe Soulard

LA MAISON DU WHISKY



LES CÉRÉALIERES DANS L'INCERTITUDE POUR 2023

Dans une conférence de presse, organisée à Paris le 25 janvier, les dirigeants de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) ont fait part de leurs nombreuses inquiétudes sur des sujets notamment techniques et politiques qui les pénalisent au quotidien.

Tirant un rapide bilan de l'année 2022, Philippe Heusèle, secrétaire général de l'AGPB, a expliqué qu'elle avait été « hors-norme », le conflit russo-ukrainien, la canicule, la sécheresse et la hausse des prix de l'énergie ayant beaucoup contribué à ce climat tendu. L'année 2023 s'annonce toute aussi crispante pour les producteurs de céréales à paille qui craignent un effet ciseau c'est-à-dire la conjugaison de la chute des cours des céréales, notamment du blé et la hausse des coûts de production. Une récente étude d'Arvalis, parue en décembre estime que ces derniers pourraient croître de 380 à 580 € supplémentaires par hectare par rapport 2022, pour atteindre 2 300 à 2 500 euros par hectare. Et cela, quand bien même le prix des engrais amorces déjà une décroissance (lire encadré). Tous les autres postes (mécanisation, semences, carburant...) sont en hausse. « Pour un rendement de blé tendre à 8 tonnes/ha, il faut s'attendre à un coût de production compris entre 287€ et 312€/tonne. Si l'on retire 27€/tonne d'aides PAC il oscille entre 260€/t et 285€/t. Or le prix payé au départ de la ferme n'excède pas 250€-255€/t », a développé Éric Thirouin, président de l'AGPB. « Aujourd'hui, les niveaux des cours ne couvrent plus le prix de production », a-t-il ajouté. Ce qui sous-entend que les revenus des céréaliers devraient se contracter.

« Dogmatisme »

Cette inquiétude se double d'une irritation à l'encontre de l'administration française et d'une colère non feinte à l'égard des ONG environnementales. Ayant saisi en août dernier le ministère de l'Agriculture pour qu'il lui apporte une définition précise de la culture de printemps éligible à l'éco-régime de la PAC 2023-2027 (BCAE 7), l'AGPB n'a obtenu une réponse que le... 25 janvier. L'enjeu était la définition de la date pivot pour accéder à cet éco-régime. Elle est fixée au 1^{er} janvier 2023. « On ne change rien », a ironisé Éric Thirouin pour qui cette décision semble incompréhensible car en raison du réchauffement climatique, les agriculteurs sèment les orges de printemps plus tôt, en novembre ou décembre. « C'est une approche administrative pour rendre service aux contrôleurs PAC », s'est-il énervé. La colère est montée d'un cran quand il a



© iStock / kamisoka

évoqué le sort réservé à la certification Haute valeur environnementale (HVE) déferée devant le Conseil d'État par « ceux-là mêmes qui avaient pris part à sa mise place en 2012 », notamment France Nature Environnement (FNE) et la Ligue protectrice des oiseaux (LPO). « De plus, la HVE avait été durcie en octobre dernier au sein de la Commission nationale de la certification environnementale (CNCE) à laquelle ces associations prennent part ». « Les bras m'en tombent », a-t-il avoué ne « s'expliquant pas cette démarche stérile ». Le ton du président de l'AGPB s'est un peu plus durci en évoquant le recours des ONG environnementales devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sur les néonicotinoïdes. Il a fustigé leur attitude et leur « dogmatisme » pour le résumer ainsi : « Je me fiche du Parlement français, je me fiche des efforts des agriculteurs, j'attaque à Bruxelles et je mets toute une filière dans l'impasse », a-t-il déclaré pointant les incohérences entre l'objectif politique et sa réalisation concrète : « Comment fait-on pour répondre à la diversité des assolements dans le cadre de la PAC si on retire les productions et les moyens de produire ? ».

Christophe Soulard

Une « petite victoire » sur l'engrais

Éric Thirouin s'est félicité d'avoir pu, avec ses collègues irlandais, faire suspendre pour six mois les taxes douanières (6,5 %) imposées par l'Union européenne pour l'importation d'engrais hors UE, notamment sur l'urée et l'ammoniac. Mais cette « petite victoire » vient un peu trop tard, « en fin de course », selon lui puisque la décision a été prise en décembre dernier, quand les agriculteurs avaient réalisé la plupart de leurs achats. Il regrette aussi de ne pas avoir obtenu gain de cause sur les taxes anti-dumping (entre 22 à 42 €/t).

Il s'inquiète enfin que certains agriculteurs aient fait des impasses, car la demande d'azote a baissé de -8 %, celle du phosphore de -23 % et celle de potassium de -24 %. Ce qui pourrait avoir des répercussions sur le rendement des récoltes.

LE BIOCONTRÔLE DEVENU INÉVITABLE ?

Lors des neuvièmes rencontres du biocontrôle, l'Association française des entreprises de produits de biocontrôle (IBMA France) s'est notamment félicitée de la mise en place d'une première définition du biocontrôle dans un règlement européen.

Les agriculteurs ne vont pas vraiment avoir le choix : il leur faudra réduire encore leurs intrants pour répondre aux attentes des consommateurs qui ont relayé l'information auprès des politiques. C'est pourquoi ces derniers ont pris, au plan français et européen, des mesures par voie législative et réglementaire. C'est le cas de la directive sur l'utilisation durable des produits phytosanitaires, dite directive Sud que la Commission a proposé de réviser en juin 2022. Sous l'appellation Sustainable Use of pesticides réglementation (Directive Sur), elle doit permettre de réduire de 50 % le recours aux pesticides de synthèses et les risques associés. Mais aussi d'interdire l'usage des produits les plus dangereux, d'ici à 2030. C'est notamment à l'occasion de cette révision que la Commission a proposé une définition européenne du biocontrôle qui s'appuie sur celle écrite par la France en 2014 dans son code rural (article 253-6 ndlr). « *C'est une nouvelle voie pour le biocontrôle* », a indiqué la directrice générale de l'alimentation, Maud Faipoux. Cependant, Céline Barthet, présidente d'IBMA France, regrette que la proposition européenne ne nomme pas clairement les substances d'origine minérale. Pour elle, il s'agit d'un point « à clarifier », même si elle s'y retrouve dans la proposition de définition européenne. « *Elle est compatible avec le dispositif français* », a-t-elle précisé.

Formation gratuite

La France semble d'ailleurs bien placée au sein de l'Union européenne sur ce dossier. Elle a publié une stratégie sur le biocontrôle en 2020 et le Plan France 2030 a débloqué une enveloppe de 60 millions d'euros (M€) sur six, soit une moyenne de 10 M€ par an : 42 M€ pour accélérer la recherche et l'innovation, grâce à la coopération d'acteurs publics et privés. À ces 42 M€, s'ajoutent 18 millions de fonds privés. L'objectif est également d'embarquer les nouvelles générations dans cette démarche, avec l'objectif de rendre plus attractif le métier. Il est aussi de former les utilisateurs, ainsi que les conseillers et formateurs. Ces derniers pourront d'ailleurs bénéficier de contenus digitaux de formation qui seront gratuitement mis à leur disposition « *dans les prochains mois* », a affirmé Céline Barthet.



© iStock / Dimijana

Xavier Buffo, viticulteur dans le Fronsac, a été précurseur du biocontrôle « *dès 2010* » notamment en utilisant des produits de confusion sexuelle. Il a pu ainsi réduire ses indicateurs de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT) et les résidus qui y sont liés. « *Oui c'est efficace* », a-t-il expliqué, rejoint en cela par de nombreux autres intervenants. D'ailleurs une majorité a convenu qu'il était nécessaire de faire passer le message et pas seulement au sein de la profession. Car lorsqu'un agriculteur traite ses cultures, les voisins croient toujours que ce sont des produits conventionnels. « *D'où la nécessité de discuter avec eux* », a plaidé Jean-François Monod, agriculteur à Castelnaudary. « *Ça passe par du storytelling* », a lancé Jean-Marc Sanchez directeur technique de Lallemand Plant Care. Enfin le biocontrôle a un autre défi à relever : valoriser cette efficacité et l'ensemble des efforts et des investissements tout le long de la chaîne de valeur.

Christophe Soulard

Un secteur en croissance

Le secteur du biocontrôle a atteint, en 2021, 13 % du marché de la protection des plantes contre 12 % en 2020. Le chiffre d'affaires global en France a augmenté, dans le même temps, de 16 %, atteignant 274 millions d'euros (M€). Les substances naturelles représentent 72 % des ventes, loin devant les médiateurs chimiques (12 %).

« IL REVIENT À L'ÉTAT DE NOUS TROUVER UNE SOLUTION »



© FNSEA

Franck Sander
président de la CGB

Comment avez-vous perçu, à titre individuel et collectif, la décision de la CJUE sur l'interdiction des dérogations des néonicotinoïdes ?

Franck Sander. Nous avons tous perçu cette décision comme un vrai séisme mais aussi comme une injustice. Si nous pouvons comprendre qu'il faille respecter la loi, les dérogations mises en place par l'État français étaient d'une contrainte telle que techniquement, nous avons pris toutes les garanties nécessaires. Ainsi, la pulvérisation de néonicotinoïdes a été interdite pour éviter tout contact direct avec les pollinisateurs. L'enrobage était la solution la mieux adaptée pour les insectes piqueurs/suceurs. Les pollinisateurs, dont les abeilles, étaient ainsi préservés même s'ils se posaient sur la feuille. En plus, nous avons établi des itinéraires culturels très stricts en interdisant la culture du maïs

dans l'année qui suivait celle de betteraves. La culture du colza, plante hautement mellifère, l'était aussi pendant trois ans, etc. Avec tous les efforts consentis, et parce que nous avons tout sécurisé pour pouvoir assurer l'avenir de la filière sucrière en France, le sentiment d'injustice et d'incompréhension est immense.

Cette décision était-elle selon vous prévisible ?

FS. Absolument pas. Nous nous attendions d'autant moins à cette décision que les conclusions de l'avocat général nous étaient plutôt favorables. Ce qui ajoute encore plus d'amertume au sein de la profession.

Que faire maintenant ? Quels moyens demandez-vous à l'Etat français et à l'Union européenne ?

FS. À ce stade, il revient à l'Etat de nous trouver une solution. Il faut qu'il assume pleinement la décision prise par la CJUE qui va entraîner inmanquablement des baisses de surface, une chute de la production et en bout de chaîne, des baisses d'activité dans les sucreries, voire des fermetures et par conséquent, des pertes d'emplois et de compétences. À ce stade, nous estimons que la décision de la CJUE pourrait faire perdre jusqu'à un quart de surface betteravière française.

Aujourd'hui, la seule solution qui s'offre au Gouvernement est une solution financière. La CGB demande la compensation intégrale des pertes d'exploitations liées à cette décision. Il faut que l'Etat nous garantisse un système sans aucune franchise et sans aucun plafonnement. En 2020, les producteurs de betteraves avaient été bloqués par le plafond des minimis. Aujourd'hui, il n'en est pas question. Il faut aussi que le Gouvernement mette tout en œuvre pour préserver la filière betteravière française. Car l'enjeu majeur, c'est de ne pas perdre de surfaces. Les producteurs veulent semer avec des garanties. N'oublions pas que 90 % de production de sucre française appartient à des coopératives qui elles-mêmes appartiennent aux producteurs. À la veille des semis, j'espère que le gouvernement parviendra à prendre les bonnes décisions dans ce temps restreint.

Sera-t-il possible de traiter les plantes contre les pucerons pour éviter la jaunisse ?

FS. S'il existe encore deux traitements chimiques possibles en végétation (le Teppeki® et le Movento®, ndlr) pour des attaques « basse pression », il n'existe pour 2023 aucune solution pour



© iStock / Matauw

Betteraves à sucre

contrer des attaques comme celles de 2020. Nous attendons surtout du gouvernement qu'il pousse l'Union européenne à accélérer les demandes d'homologations pour des produits très efficaces. Ces homologations étaient initialement prévues pour 2026. L'idéal serait de les obtenir pour 2024. Il faudra aussi vérifier que les dix autres Etats-membres dans une situation identique à la France ne sèmeront pas les semences enrobées de néonicotinoïdes. Ce qui pourrait créer des distorsions de concurrence. Enfin, je regrette avec beaucoup d'amertume que la loi Biodiversité de 2016 nous interdise la pulvérisation d'acétamipride, autorisé en Europe. Seule la France se retrouve dans ce cas. C'est aussi inadmissible qu'impensable.

Où en est actuellement la recherche sur des produits alternatifs aux néonicotinoïdes ?

FS. Les scientifiques de l'INRAE et de l'ITB travaillent différentes pistes d'alternatives telles que des phéromones (qui attirent) et des kairomones (répulsif), des solutions de biocontrôle, le rôle des plantes compagnes comme l'avoine sur laquelle les pucerons iraient plus facilement se poser. Les deux instituts réfléchissent aussi à la mise sur le marché de nouvelles variétés plus tolérantes, avec ou sans NBT, Mais toutes ces solutions doivent être testées grandeur nature et le temps de la recherche n'est pas celui de l'agriculture. Si elles devaient être disponibles vers 2026, l'expérience prouve qu'elles ne seraient pas parfaites.

Vous avez appelé à manifester à Paris avec la FNSEA Grand bassin parisien. Quand aura-t-elle lieu ?

FS. Nous allons manifester dans les prochains jours à Paris et nous travaillons d'arrache-pied avec la FNSEA Grand bassin parisien à la mettre en place. Toutes les modalités concernant l'organisation ne sont pas encore fixées. Nous sommes en lien avec la préfecture de police de Paris pour qu'elle se passe dans les meilleures conditions possibles. À travers cette manifestation, nous voulons faire passer plusieurs messages : tout d'abord celui de sauver la filière betteravière française et que l'État mette toutes les solutions en œuvre, à commencer par la compensation financière des planteurs à 100 %. Ensuite, la betterave n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Aujourd'hui la profession agricole est attaquée de toutes parts et les interdictions répétées condamnent la production agricole. On ne nous laisse plus la possibilité de faire notre métier correctement. Elles favorisent les importations massives de produits étrangers, n'obéissant pas aux mêmes réglementations, mettant en péril la souveraineté alimentaire de la France. Nos gouvernants ont commis l'erreur de mettre à mal le secteur industriel mais aussi le nucléaire et notre indépendance électrique. Au nom de cette idéologie, veulent-ils faire de même avec notre agriculture ? C'est aussi pour interpellier le Gouvernement sur ce sujet que nous manifesterons.

Propos recueillis par Christophe Soulard

C'EST QUOI LA FRATERNITÉ ? UN SYMBOLE, UNE DEVISE GRAVÉE DANS LA PIERRE, UNE BELLE IDÉE DE L'HUMANITÉ QUI NOUS REND FIER. MAIS ÇA NE DOIT PLUS RESTER UNE PROMESSE EN L'AIR, LA FRATERNITÉ MAINTENANT, IL FAUT LA FAIRE. ET CE N'EST PAS FACILE. LA FIN DE LA PAUVRETÉ N'EST PAS POUR DEMAIN, ON NE VA PAS SE MENTIR. MAIS LAISSER FAIRE, LAISSER TOMBER, CE SERAIT ENCORE PIRE. ALORS IL FAUT POUVOIR REGARDER EN FACE CEUX QUI NE TROUVENT PLUS LEUR PLACE, LEUR DIRE QU'ON EST TOUS SOLIDAIRES, QUE ÇA POURRAIT ÊTRE NOUS DANS LA GALÈRE. ALORS C'EST QUOI LA FRATERNITÉ ? UN ENFANT QU'ON ACCOMPAGNE DANS SA SCOLARITÉ ? UNE GRAND-MÈRE QUI SE SENT UTILE ET AIMÉE ? UN COIN DE TERRE, UN BOUT DE JARDIN OÙ ON PEUT ENCORE SE SENTIR BIEN ? UNE MAIN QUE L'ON TEND DANS LES CRISES ET LES TEMPÊTES ? UN LARGE SOURIRE QUI DIT « C'EST BON, ÇA Y EST, VOUS Y ÊTES » ? OU LA CHALEUR D'UN BON CAFÉ POUR SE POSER, POUR TOUT RACONTER ? C'EST TOUT ÇA LA FRATERNITÉ, C'EST REFUSER LES INÉGALITÉS OU LA PRÉCARITÉ. PEU IMPORTE CE QU'ON FAIT OU CE QUI NOUS POUSSE À LE FAIRE, L'IMPORTANT EST D'AGIR, DE MONTRER QU'ON EST TOUS FRÈRES. MÊME SI C'EST PEU, MÊME SI CE N'EST PAS TOUT LE TEMPS. LE JOUR OÙ VOUS COMMENCEREZ SERA TOUJOURS LE BON MOMENT.

VOUS PENSEZ QUE LA FRATERNITÉ NE VA RIEN RÉGLER ? NOUS, ON PROPOSE JUSTE UN TRUC : ET SI ON ESSAYAIT ?

PARCE QU'IL SUFFIRAIT QU'ON LE DÉCIDE, VOUS, NOUS, MAINTENANT ET ÇA CHANGERAIT LA VIE DE MILLIONS DE GENS. LA FRATERNITÉ N'EST PAS UNE PROMESSE EN L'AIR, C'EST UNE RÉVOLUTION ET ENSEMBLE ON PEUT LA FAIRE.

REJOIGNEZ LA
#REVOLUTIONFRATERNELLE
revolutionfraternelle.org



LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES ATTEND SON PLAN DE SOUVERAINETÉ

Lors de ses vœux, le président d'Interfel est revenu sur les enjeux auxquels les professionnels des fruits et légumes seront confrontés au cours des prochains mois.

En présentant le 12 janvier les vœux de la filière fruits et légumes frais, Laurent Grandin, président de l'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel), a rappelé que le secteur était engagé, depuis le mois de septembre, dans la préparation du plan de souveraineté des fruits et légumes frais. « La production française contribue à peu près à hauteur de 50 % de la consommation nationale (y compris les fruits exotiques – bananes, agrumes, ananas, avocats...). L'objectif du plan est d'atteindre les 60 % en 10 ans », explique le président. « Mais si on ne fait rien, le risque est de voir la part de la production nationale tomber à 30 ou 35 % ». Encore faut-il ne pas multiplier les obstacles pour les opérateurs de la filière. Ainsi, le feuilleton des emballages plastiques n'a toujours pas trouvé son épilogue. La France a décidé, seule, d'interdire les emballages plastiques pour les contenants de 1,5 kg pour les fruits et légumes frais conformément à la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (Agec). Le décret d'application a été annulé fin décembre par le Conseil d'État. Le Gouvernement a préparé un nouveau décret actuellement en consultation à Bruxelles. Mais entretemps, la Commission européenne a proposé un règlement UE sur cette question. Ce règlement, qui pourrait entrer en application en 2024, s'imposera à tous les pays de l'UE. Interfel espère que le décret national soit suspendu afin que la filière française puisse rentrer, avec les 26 autres pays, le moment venu dans la future règle commune.

Mesurettes

Autre souci : celui de la facture énergétique. La plupart des entreprises du secteur ne rentrent pas dans la catégorie TPE. « Il faudrait étendre le bouclier aux petites entreprises souligne Laurent Grandin. Ainsi on pourrait soutenir près de 90 % de nos entreprises ». Pour les autres, le Gouvernement se serait engagé à trouver des solutions au cas par cas. « Pas une exploitation, pas une entreprise ne doit être laissée au bord de la route » insiste le président. Comme de nombreuses filières, celle des fruits et légumes souffre également de la surtransposition des règles européennes et des impasses pour la protection des cultures. Parmi les sujets à développer il y a celui du chèque alimentaire, le dossier des fruits

et légumes à l'école « une faillite française », et le soutien à la communication pour développer la consommation. Un point d'étape sur le plan de souveraineté a eu lieu le 5 décembre. « Nous avons dit au ministre que nous ne nous contenterions pas de mesurettes et de recyclage de budgets existants. Nous serons aux côtés du ministre si ce plan est de nature à relancer la consommation », a conclu Laurent Grandin. Le plan de souveraineté pour les fruits et légumes devrait être dévoilé par le ministre de l'Agriculture pendant le salon de l'Agriculture.

Olivier Masbou

FNPF : Françoise Roch réélue présidente

Françoise Roch a été réélue présidente de la Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF), a annoncé l'association spécialisée de la FNSEA le 15 mars. Elle entame son deuxième mandat de trois ans. Elle avait été élue à ce poste le 13 février 2020 en succédant à un tandem de co-présidents : Charlie Gautier et Patrice Vulpian. Françoise Roch est arboricultrice à Moissac dans le Tarn-et-Garonne. Elle est installée sur une exploitation de 60 hectares dont 17 en production de pommes, prunes et raisins de table qu'elle dirige avec deux associés. Elle a été, pendant 20 ans, présidente de la coopérative Quercy Soleil. Son exploitation est en label Vergers écoresponsables (pour les pommes) et a obtenu la certification Haute Valeur environnementale (HVE).



© DR

Le nouveau bureau se compose comme suit (en souligné et italique : les nouveaux entrants)

Présidente : Françoise Roch

Vice-président : Patrice Vulpian

Vice-président adjoint : Romain Zoroddu

Secrétaire général : Luc Barbier

Secrétaire général adjoint : Gérard Majoral

Trésorier : Pascal Clavier

Trésorier adjoint : Anthony Oboussier

Membres du bureau : Aurélien Soubeyrand, Guillaume Seguin, Bruno Darnaud

POMMES DE TERRE : DES RENDEMENTS CATASTROPHIQUES MAIS DE BONNES PERSPECTIVES POUR L'INDUSTRIE

L'Union nationale des producteurs de pommes de terre (UNPT) tenait récemment son assemblée générale. L'occasion pour ses dirigeants d'établir un point d'étape sur la campagne en cours marquée par des rendements en berne.



© iStock / U.J. Alexander

Le bilan de la production de pommes de terre, toutes destinations, en 2022 est « catastrophique ». « *Le rendement moyen (39 t/ha) est le pire depuis plus de 25 ans* », explique Geoffroy d'Evry, président de l'UNPT. Il faut en effet remonter à la campagne 1995/1996 et son rendement moyen national de 38,2 t/ha pour atteindre de tels niveaux. La situation est évidemment très hétérogène suivant les productions et les régions. Pour les pommes de terre de consommation, le rendement national brut est de 39,2 t/ha, soit -12 % par rapport à 2021. Et pour les pommes de terre féculières, le rendement français s'établit à 39,5 t/ha, soit moins de 800 000 t (-28 % par rapport à 2021). « *Cela confirme nos prévisions de la fin de l'été. Nous l'avions dit au ministère début septembre* », poursuit le président. Heureusement, la partie de la production qui va vers la transformation (frites, chips) est « *fortement contractualisée. Et les industriels honorent les contrats et vont peu sur le marché libre* ». Comme l'explosion des coûts de production avait commencé fin 2021 et avant la crise ukrainienne, ils avaient pu, en partie, être pris en compte dans la revalorisation des prix des contrats. Par ailleurs, pour l'industrie, « *Egalim a joué pleinement son rôle* », précise Geoffroy d'Evry qui regrette que la filière du frais n'ait toujours pas décidé de rentrer dans le dispositif.

Le problème de la féculé

Car la demande de pomme de terre pour l'industrie ne cesse d'augmenter. Une nouvelle usine est en construction près de Dunkerque, et la Belgique, achète toujours plus de pommes de terre pour les transformer en frites surgelées. Le marché européen aura besoin de près de deux millions de tonnes de pommes de terre supplémentaires pour répondre à la demande dans les deux années qui viennent. L'objectif pour 2023 est au moins de maintenir les surfaces de productions soit environ 152 500 hectares. « *Nous devons rester un pays de production de pommes de terre. Pour cela, il faut pouvoir sécuriser nos moyens de productions et nos outils de productions* ». Il faut notamment « *garantir et faciliter l'accès à l'eau* », assure Geoffroy d'Evry. En 2022, l'irrigation (80 % des surfaces pour le frais, 35 % pour l'industrie) a permis de « *limiter la casse* ». Reste le problème de la féculé. La filière n'a toujours pas obtenu de pouvoir bénéficier d'un système d'aides couplées, le ministère estimant que ce n'est pas possible. Il faudrait au secteur un peu plus de 7 millions d'euros pour éviter de sombrer. « *Techniquement, c'est faisable* assure Geoffroy d'Evry. *C'est une volonté politique* ». Les surfaces de féculé sont en recul constant : 20 000 hectares en 2022, 17 500 ha en 2023, et 15 500 ha sont annoncés pour 2024. « *Avec des niveaux pareils, la pérennité de la filière pourrait être mise à mal* », conclut Geoffroy d'Evry.

Olivier Masbou

ARRACHAGE ET DISTILLATION AU MENU DES DISCUSSIONS

Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a réuni, le 6 février à Paris, les acteurs de la filière viticole pour déterminer avec eux les moyens de sortir de la crise que traverse actuellement le secteur. Distillation, arrachages et stockage privés seront mis en œuvre.

De l'avis de Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA et président du Conseil spécialisé vins de FranceAgriMer, « la vigilance reste de mise » sur les mesures annoncées par le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, en concertation avec la filière. « Notamment sur le montant alloué à la distillation¹ », nous a-t-il confié. En effet, la profession entend que les pouvoirs publics dégagent 200 millions d'euros (M€) sur cette mesure conjoncturelle. Pour l'heure, il n'y en a que 160 sur la table qui se répartissent de la manière suivante : 80 M€ de crédits d'État et autant provenant de l'Organisation commune de marché viticole (OCM) de l'Union européenne (UE). « Il manque 40 M€ que nous allons chercher dans la réserve de crise de l'UE », a précisé Jérôme Despey. Cette mesure qui serait complétée par du stockage privé représenterait environ 2,5 millions d'hectolitres (Mhl). La profession évalue l'excédent qui pèse sur le marché à environ 3 Mhl. « Il restera ensuite à travailler sur la répartition de cette distillation entre les différentes appellations : IGP, AOC, etc. ». Toujours dans les mesures d'accompagnement d'ordre conjoncturel, le ministre a annoncé le prolongement des Prêts garantis de l'État (PGE) de 6 à 10 ans. Il va d'ailleurs mettre en place une « task force » au sein de son ministère pour étudier les demandes, « au cas par cas », en évitant de passer par le Médiateur du crédit.

Reconversion

Sur le volet structurel des mesures, la profession et le ministère se sont accordés sur une campagne d'arrachage en trois temps. Tout d'abord l'État va solliciter le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), afin d'aider les viticulteurs à se reconverter. Les terres où les vignes auront été arrachées serviront à d'autres cultures par exemple la sylviculture, oléiculture et aussi la production possible d'énergie. Cet arrachage définitif sera cofinancé par les régions, l'État et l'Europe. Deuxième temps : l'arrachage sanitaire. En lien avec le Fonds national agricole de mutua-



© iStock / Thierry

lisation sanitaire et environnemental (FMSE), les professionnels détermineront les zones où certaines vignes ne sont plus cultivées car le risque qu'elles propagent la flavescence dorée est plus important. « Cet arrachage prévient un risque sanitaire important car la flavescence dorée est un véritable fléau », a souligné Jérôme Despey. Enfin troisième et dernier volet : l'arrache temporaire. Il s'agit ici d'arracher les vignes, ce qui laisse le temps au vigneron soit de replanter soit de transmettre les terres à un jeune agriculteur au bout de cinq ans.

Segmentation

Toutes ses mesures sont complétées par le déblocage d'une enveloppe de 40 millions d'euros pour permettre aux viticulteurs de faire face aux aléas climatiques. Ces fonds leur permettront d'acquiescer des filets anti-grêle, des tours antigel, des dispositifs d'aspersion etc. Depuis 2020, le secteur viticole français traverse une crise importante notamment liée au Covid, au gel, à l'inflation mais aussi à la déconsommation. La filière travaille à un plan stratégique de long terme pour « repositionner la segmentation des vins face aux demandes de la consommation », a précisé le secrétaire général de la FNSEA, lui-même viticulteur dans l'Hérault. Des propositions seront faites au ministre d'ici l'été.

Christophe Soulard

1. La dernière campagne de distillation avait été mise en place à l'été 2020 pour aider les viticulteurs français à écouler les excédents constitués au début de la pandémie de coronavirus.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE OTAGE DE LA PRODUCTION D'ENGRAIS

La flambée des prix des fertilisants vulnérabilise la production agricole. L'industrie des engrais est en partie pilotée par la Biélorussie et la Russie, des pays sur les bancs de la scène internationale.

Pendant deux années de suite, la consommation mondiale de fertilisants des sols a diminué de près de 8 % selon l'International Fertilizer Association (IFA) qui participait au Paris Grain Day fin janvier à Paris. Or les quantités d'engrais, qui n'ont pas été épandues l'an passé, auraient pu permettre de produire 216 trillions (1018) de calories, soit l'équivalent de 2,5 % de la production mondiale de blé, de riz, de maïs et de soja. Une part significative de la production agricole en Ukraine, en pleine guerre, n'a pas pu être produite car bien moins d'engrais qu'à l'accoutumée a été épandu. A contrario, en Russie et en Australie, la production agricole n'a pas été entravée puisque les deux pays sont producteurs et exportateurs nets d'engrais. Dans le même temps, dans le reste du monde, les pays ont sacrifié une partie de leur souveraineté alimentaire en renonçant à la course aux rendements ou tout simplement à une partie de leur production.

Trois pays clefs

La flambée des prix des engrais a en effet contraint leurs agriculteurs à acheter moins de fertilisants. L'an prochain, la consommation mondiale d'engrais devrait se redresser de près de 3 % à la faveur d'une baisse des prix des engrais et de l'énergie. Pourtant moins d'engrais devraient être utilisés qu'en 2020 ! Et la relance de la demande n'est pas à ce jour acquise, même si la baisse de prix des fertilisants et de l'énergie devait se poursuivre. Les céréaliers parviendraient à couvrir leurs charges si les prix des grains restaient à leur niveau de l'été dernier. Mais depuis quelque mois, l'effet ciseaux menace la rentabilité de leur exploitation : les prix des céréales baissent plus vite que les prix de leurs intrants. Sur les trois marchés des fertilisants N (azote), P (phosphore) et K (potassium) la reprise de la consommation dépendra de facteurs propres à chacun d'eux bien que leur fonctionnement soit intriqué avec un nombre d'acteurs très réduit. Trois pays (Biélorussie, Russie et Chine) orchestreront très certainement à eux-seuls une grande partie de l'approvisionnement des marchés des engrais



© iStock / Srinuan Hirunwat

tant que les pays occidentaux importateurs ne parviendront pas à être moins dépendants. Sur le marché de la potasse par exemple, 40 % de la production mondiale est russe et biélorusse. Et la Lituanie sanctionne économiquement la Biélorussie en bloquant l'expédition de sa production vers les pays tiers. Le Canada pourrait prendre à moyen terme le relais et s'imposer sur ce marché de la potasse mais il faut cinq ans pour construire une nouvelle filière.

Le Graal : l'engrais décarboné

Sur le marché du phosphate, la Chine a les moyens d'orienter le marché en contrôlant les quantités de fertilisants qu'elle est prête à expédier. Quant aux produits ammoniacés, les coûts de production des intrants sont dépendants à plus de 80 % des prix du gaz ou du charbon. Seul un changement de paradigme technologique pourrait chambouler l'organisation des marchés des fertilisants. Au Texas, Gulf Coast Ammoniac, le complexe industriel, dont la construction s'achèvera au cours de l'année, produira environ 1,3 million de tonnes d'ammoniac par an. Son entrée en production pourrait rééquilibrer l'offre mondiale de fertilisants azotés. Le graal serait la production d'engrais zéro carbone en utilisant de l'hydrogène obtenu à partir d'énergie renouvelable. Si la technologie est bien maîtrisée, elle n'est pas encore compétitive. En attendant, différentes pratiques culturales permettent de réduire la consommation d'engrais (cultures de légumineuses, conversion au bio, etc.), n'a pas manqué de souligner l'Association générale des producteurs de blé (AGPB). Le Green deal vise à rendre l'agriculture européenne neutre en carbone fossile mais il compromettrait la sécurité alimentaire de la planète.

Frédéric Hénin

VERS UN RENOUVEAU DE L'AGRICULTURE ALGÉRIENNE ?

Le ministre algérien de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni, nommé à ce poste courant novembre 2022, entend augmenter les rendements agricoles et les surfaces cultivées, notamment pour la filière céréalière.

« **A**tteindre l'autosuffisance ». Tel est l'objectif que s'est fixé le président de la république algérienne, Abdelmadjid Tebboune qui est arrivé au pouvoir le 19 décembre 2019 et qui avait alors fait de l'agriculture « la pierre angulaire du nouveau économique », avec l'espoir de « faire sortir le pays de sa dépendance des hydrocarbures ». Mais la crise du Covid a rebattu les ambitions présidentielles et Abdelmadjid Tebboune a revu, un temps, ses ambitions à la baisse. Avec le changement de gouvernement opéré à la mi-novembre 2022 et le remplacement d'Abdelhamid Hemdani par Mohamed Abdelhafid Henni, l'exécutif algérien ambitionne « d'augmenter, d'ici fin 2024, la production de céréales et de lait », a annoncé le nouveau ministre de l'Agriculture. Les objectifs sont multiples : renforcer la sécurité alimentaire du pays ; réduire le déséquilibre de la balance commerciale des produits agroalimentaires de base et contribuer à la diversification de l'économie nationale. Selon le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, le gouvernement aspire à couvrir 80 % de ses besoins nationaux en matière de production agricole en 2023. Mohamed Henni entend aussi consacrer 3 millions d'hectares pour les céréales avec des rendements de 30 quintaux/ha.

Agriculture saharienne : une priorité absolue

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a débloqué dans son projet de loi de Finances 2023 (PLF), un budget de 700 milliards de dinars algériens (MdDA) soit environ 4,790 milliards d'euros, au soutien et au développement de filières agricoles comme les céréales mais aussi les fruits et légumes. Selon les prévisions du PLF, le secteur de l'Agriculture devrait enregistrer un taux de croissance de 6,9 % en 2023, 5,5 % en 2024 et 5,7 % en 2025. Ce même gouvernement a mobilisé ses services pour élaborer une cartographie qui prend en compte la nature du sol, la main d'œuvre, la mécanisation et aussi les prévisions climatiques. En effet, la bande côtière, au nord du pays où se concentrent la très grande majorité de l'activité agricole, a été sévèrement touchée par la sécheresse. Cependant, les autorités

algériennes encouragent les agriculteurs à investir dans le désert saharien qui recèle une gigantesque nappe phréatique. Il les incite, y compris financièrement, à forer des puits pour l'irrigation. « L'agriculture saharienne est une priorité absolue dont nous sommes convaincus. Nous avons des disponibilités foncières, la création de l'Office de développement de l'agriculture saharienne en 2021 et la mise à disposition d'un portefeuille qui avoisine les 250 000 hectares et qui sont exploités dans l'immense majorité des cas », a récemment déclaré Mohamed Henni. Ce dernier entend aussi augmenter les surfaces irriguées qui ne couvrent aujourd'hui qu'1,6 million d'ha (sur 8,5 Mha de SAU). Les efforts déployés depuis deux ans par le gouvernement algérien commencent cependant à produire leurs effets. La production de céréales a augmenté de 48 % entre 2021 et 2022. Les légumineuses ont aussi cru de 20 % pour atteindre 1,2 million de quintaux et la récolte de pommes de terre s'est envolée de 30 % (4,2 millions de tonnes en 2022).

Christophe Soulard



© DR

Quelques chiffres clés

- Surface agricole : 48,7 Mha dont 8,5 Mha de surface agricole utile (SAU) dont 7,5 Mha de surface arable
- 1 million d'exploitations agricoles, dont 50 % ont moins de 20 ha, avec une taille moyenne de 8 ha. Environ 800 000 sont sous statut privé et occupent 69 % de la SAU, et un peu plus de 100 000 exploitent par concession le domaine privé de l'État (30 % de la SAU)
- Cheptel : 26,4 millions ovins, 4,8 millions de caprins, 1,9 million de bovins et 385 000 camélins (dromadaires)
- Le secteur agricole représente 13 % du PIB du pays et emploie environ 11 % de la population algérienne
- L'industrie agroalimentaire emploie près de 700 000 personnes, soit 10 % de la population active, et contribue à plus de 50 % du PIB hors hydrocarbures
- La balance agricole et agroalimentaire entre la France et l'Algérie est excédentaire de 8 Md€ au profit de la France. Pour les importations agricoles et agroalimentaires, la France est le troisième fournisseur de l'Algérie, l'Algérie le 73^e fournisseur de la France. Pour les exportations, la France est le troisième client de l'Algérie et ce dernier, le 13^e client de la France (chiffres 2021. MinAgri).

SUEZ : LE POULS ÉCONOMIQUE ET GÉOPOLITIQUE DE LA PLANÈTE

Près d'1,2 milliard de tonnes de marchandises (Mdt) ont transité en 2022 par le canal de Suez, soit 1/6e du trafic mondial. Le trafic évolue au gré de la conjoncture économique et géopolitique mondiale.



Comme l'Ukraine n'est pas parvenue à exporter ses céréales et son acier, 44 millions de tonnes (Mt) de marchandises, dont 20 millions de tonnes (Mt) de grains, n'ont pas traversé le canal de Suez l'an passé. Pendant quatre mois, pas un sac de blé ukrainien n'a été enregistré. L'Union européenne n'important plus de charbon russe, 23 Mt de charbon expédiées d'Australie par vraquiers ont traversé le canal, soit 8 Mt de plus que l'an passé. En fait, le trafic maritime sur le canal de Suez est le reflet de son époque. La croissance de l'activité mondiale accroît les échanges commerciaux et par conséquent le nombre de navires qui rejoignent la Mer Rouge depuis la Méditerranée et vice-versa.

Redéploiement du trafic

L'an passé, 1,177 Mdt de marchandise les plus diverses (conteneurs, charbon, aciers, grains etc.) ont été transportées. Soit 200 Mt de plus qu'en 2017. Mais lorsque l'économie mondiale a été confinée en 2020, le trafic maritime a fléchi de 16 Mt. Une première fois depuis des années. Aujourd'hui, le canal de Suez concentre 1/6e du trafic maritime mondial (6,32 Mdt). Cette année il devrait augmenter de 1,2 % en volume. Le transport des grains pèse à lui seul 11 %. Jusqu'à 658 Mt, chargées dans des cargos, devraient transiter dans un sens ou un autre par le canal. Cette année, l'ouverture du marché chinois au maïs brésilien pourrait générer une activité maritime plus importante dont profiterait le canal de Suez. Depuis que les prix de l'énergie ont flambé, le trafic maritime mondial se redéploie pour réduire les temps et les coûts des trajets. Les cargos en partance d'Amérique du nord et centrale renoncent de plus en plus à passer par le Cap de Bonne espérance, au sud de l'Afrique, pour expédier grains et marchandises vers l'Asie. Ils privilégient le canal de Suez. De plus le gouvernement égyptien soutient cet essor en proposant

des tarifs avantageux. Sur le canal, le trafic maritime américain de vraquiers vers l'Asie a ainsi été multiplié par cinq en six ans. Il a atteint 61 Mt. Dorénavant, 12,8 Mt de grains étasuniens ont ainsi transité par le canal, soit 25 fois plus qu'en 2018. Dans le sens inverse, huit fois plus de biens en provenance d'Australie ont navigué sur le canal.

Transition énergétique

La route maritime du Nord, qui longe le Pôle, n'a pas du tout la côte. Elle est pourtant plus courte que celle passant par le canal de Suez pour aller d'Amérique en Asie. Alors que plus de 6 000 navires ont traversé le canal moyen-oriental, pas plus de quatorze sont passés par la route du nord. Cependant cette dernière pourrait devenir une alternative sérieuse si le réchauffement climatique s'intensifie ! Cette année, le trafic maritime sur le canal de Suez pourrait pâtir du ralentissement de la croissance économique mondiale. Par ailleurs, le retour de la Chine sur la scène internationale pourrait détourner une partie du charbon et de l'acier expédiés depuis l'Australie vers la Chine aux dépens de l'Europe. Enfin, le corridor maritime sur la Mer Noire ne permet pas toujours à l'Ukraine de faire naviguer sur le canal de Suez autant de navires qu'en 2021. Quoiqu'il en soit, la marine marchande fait sa transition énergétique. Réduire la vitesse et raccourcir les trajets font déjà partie des solutions éprouvées. Les mers devraient voir naviguer, dans les prochaines années, des cargos à zéro carbone... lorsque leur construction sera rentable. Des prototypes au H2 ou NH3 sont à l'étude. Mais avec un taux de renouvellement de 3 % par an, il faudra des années pour convertir la flotte mondiale de 11 900 navires ! Sur les 800 navires actuellement en commande, à peine 10 % affichent déjà un bilan carbone nul.

Frédéric Hénin

L'AFRIQUE : TERRAIN DE JEU DES GRANDES PUISSANCES

La Chine, la Russie, les États-Unis cherchent à développer leur présence en Afrique, soit pour assurer leur approvisionnement alimentaire, soit pour conquérir de nouveaux marchés et aussi neutraliser leur influence respective.



© iStock / Bartosz Had Yniak

L'Afrique et ses 1,2 milliard d'habitants est devenue une véritable arène de la compétition que se livrent les grandes puissances, la Chine, la Russie et les États-Unis qui veulent y étendre leur influence. Il n'y a jamais eu autant de visites de haut rang à travers l'Afrique que depuis que les tensions entre ces puissances se sont exacerbées. Dans ce ballet diplomatique et géopolitique il est question de sécurité, d'accès aux richesses que le sous-sol africain recèle, comme le pétrole, le cobalt, le manganèse, le zinc, le nickel, mais aussi de produits agricoles. La Chine a pris de l'avance depuis longtemps, par ses offres de crédits à des gouvernements africains, en particulier pour les infrastructures. Sur le plan agricole, Pékin cherche surtout à contrôler des terres africaines et des productions pour approvisionner sa nombreuse population avec le plus de sécurité possible et à moindre coût par rapport au marché mondial. La banque de développement chinoise est active dans 35 pays africains. Les Chinois ne sont guère regardants sur l'intégrité de leurs partenaires au regard notamment de la corruption qui gangrène de nombreuses élites.

Le contrôle du marché du blé

De son côté, Moscou voit l'Afrique comme un instrument de lutte contre l'Occident, surtout depuis la guerre que la Russie a déclenchée en Ukraine. La Russie essaye de prendre la tête d'un mouvement anticolonialiste en Afrique, et se déclare solidaire de mouvements qui voudraient « achever la décolonisation ». À titre d'illustration, 25 États africains sur 55 se sont abstenus de condamner l'agression russe de l'Ukraine, l'année dernière à l'ONU. L'aide russe en Afrique porte essentiellement sur les armements, le renseignement et la propagande. La Russie a signé 19 accords militaires avec des pays africains dont elle est devenue le plus grand fournisseur d'armes. Les mercenaires Wagner

sont présents au Mali, en Lybie, en République Centrafricaine, au Mozambique...

Du point de vue agricole, elle est un fournisseur incontournable de produits alimentaires notamment de blé. Si la Russie avait avalé l'Ukraine comme Poutine en avait l'intention, elle aurait contrôlé plus du quart du marché mondial du blé. Actuellement d'ailleurs, plus de 10 pays africains dépendent à plus de 50 % des importations de blé en provenance de Russie comme l'Égypte ou la Somalie voire davantage comme le Congo à 80 %.

Un marché prometteur

Les États-Unis d'Amérique veulent surtout empêcher que le continent africain ne sombre entre les mains des puissances chinoise et russe. Les responsables de l'administration Biden sillonnent le continent africain pour convaincre leurs dirigeants d'acheter des produits agricoles américains. Le président Biden a aussi annoncé des crédits importants pour les routes en Afrique, pour le développement d'Internet et pour les énergies renouvelables. Lors de sa première interview depuis sa confirmation par le Sénat, le 23 décembre, de son poste de représentant américain au commerce, Douglas Mc Kalip a déclaré que sa principale priorité était d'ouvrir de nouveaux marchés pour les produits agricoles américains. « Je pense que pour l'agriculteur américain, il est important d'avoir un ensemble diversifié d'acheteurs sur le marché », a-t-il affirmé.

« Nous devons développer des marchés supplémentaires », notamment dans les pays du sud-est asiatique et en Afrique « surtout dans le cas où le premier acheteur de produits agricoles américains, la Chine, n'honorerait pas les engagements pris avec l'Administration Trump, en matière d'achats de produits agricoles », a-t-il dit.

Michel Bourdoncle

L'AMOUR VACHE OU LA RÉSILIENCE FACE AU VIDE

Édouard Bergeon a présenté le 26 février sur le Salon international de l'agriculture, son dernier documentaire intitulé « L'amour vache »¹. Il était accompagné des principaux protagonistes : Sylvie et Bernard Dahetze.



La famille Dahetze et Édouard Bergeon.

« **T**out a commencé il y a trois ans au printemps 2020 (...) Je reçois un message de Sylvie Dahetze sur Facebook. Un SOS. Désespérée, elle ne sait plus quoi faire. Bernard, son mari est prêt à flancher depuis qu'il sait que ses vaches vont toutes partir à l'abattoir ». Ainsi commence le nouveau documentaire d'Édouard Bergeon. Le réalisateur qui, avec son premier film, « *Au nom de la terre* » mettait en lumière le monde paysan et ses souffrances¹, s'est penché sur le sort d'un éleveur des Pyrénées-Atlantiques dont le troupeau de 100 Blondes d'Aquitaine a été victime de la tuberculose. Le verdict est tombé comme une sentence d'un tribunal révolutionnaire : « *une bête malade. Tout le troupeau doit être abattu* ». Sylvie Dahetze concède volontiers avoir « *lancé un cri du cœur, une bouteille à la mer* ». Elle avait aussi envie que quelqu'un, en l'occurrence le réalisateur vienne « *conserver un souvenir de ce troupeau* » qui représentait toute la vie et l'essence même de cette exploitation d'Ozenx-Montestrucq, dans le Béarn. Mais c'était sans compter sur « l'inhumanité » des services publics. « *Les services de l'État ne voulaient pas qu'Édouard Bergeon tourne des images. S'il le faisait, alors les animaux ne partiraient pas* », a expliqué Sylvie Dahetze qui parle ouvertement de « *chantage* ». Mais il en faut plus au réalisateur pour le dissuader. Un téléphone portable fera l'affaire et quelques images volées seront quand même tournées dans l'intérêt du documentaire, des éleveurs et des téléspectateurs en général.



« Une claque »

Ce documentaire raconte, avec une réelle bienveillance, le lien « *très fort* » que l'agriculteur peut avoir avec ses bêtes, le soin quotidien qu'il y consacre : « *On les connaît une par une* », confie Bernard Dahetze. Ce film de 70 minutes narre aussi la peur de sa mère qui craint la « *réaction de Bernard quand les bêtes vont partir (...) C'est plus que des animaux, c'est toute une vie* ». Le fils, Cédric ne peut retenir ses larmes qui expriment la détresse d'une famille. « *La claque pour moi c'est quand l'étable a été vide. Ça résonne de silence et là c'est affreux* », confie Sylvie. Les animaux sont sur l'exploitation depuis trois générations. Les éleveurs d'à côté craignent aussi cette épée de Damoclès que représente la tuberculose bovine. Cette épizootie connaît un regain de viralité dans le département des Pyrénées-Atlantiques. « *Il faudrait que la recherche soit plus importante dans ce domaine* », insiste Bernard Dahetze. Avec sa femme, ils pointent la mauvaise surveillance de la faune sauvage, en particulier le blaireau et le sanglier, vecteurs de la bactérie. Ils pestent aussi contre les aménagements, à leurs frais, qu'ils doivent réaliser pour lutter contre ce fléau avec la pose de double clôture, la sécurisation des fossés, des cours d'eau etc. « *Ça coûte cher (...) on attend les aides* », a expliqué l'éleveur à l'issue de la rencontre avec la presse. D'autant qu'une fois le troupeau abattu, « *nous n'avons plus aucun revenu et qu'il faut attendre 18 mois avant d'en retrouver un* », insiste Sylvie. Trois ans après cet épisode douloureux, le cheptel a été en partie reconstitué. Mais la peur que la tuberculose revienne est toujours palpable. Édouard Bergeon qui sait à merveille faire oublier la caméra à ses protagonistes, nous plonge au cœur d'un drame dont l'issue reste, par certains côtés, positive. À quand un documentaire sur les joies de l'installation et du métier d'agriculteur ?

Christophe Soulard

« L'amour vache » - Édouard Bergeon a été diffusé le dimanche 5 mars à 20 h 55.
Déjà disponible en VOD sur france.tv

**Les Français
adorent manger.
10% d'entre eux
aimeraient juste
pouvoir le faire.**



**Banques
Alimentaires**



banquealimentaire.org

AIDER LA NOUVELLE GÉNÉRATION



À PLANTER LES BASES DE L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

Parce que l'agriculture sera toujours essentielle, le Crédit Agricole met tout en œuvre pour encourager et accompagner les nouvelles vocations.

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**

